

Une clientèle majoritairement française

Le territoire du sud Luberon enregistre à l'année plus d'1 million de nuitées touristiques et près de 5 millions de visites effectuées.

Une grande partie des touristes parcourent le territoire à la recherche de sites et monuments faisant partie du patrimoine architectural et culturel du sud Luberon. Parmi les principaux monuments et sites les plus fréquentés par les touristes, on note notamment :

- Le Château de La Tour-d'Aigues,
- Le musée de la Vannerie à Cadenet,
- Et le musée de La Tour-d'Aigues.

La clientèle est majoritairement française (88%), avec des profils qui se composent surtout de touristes excursionnistes (83%) qui passent une journée sur le territoire et pour 17% de touristes qui restent au moins une nuit sur le territoire.

Une clientèle touristique française venant principalement d'Île-de-France

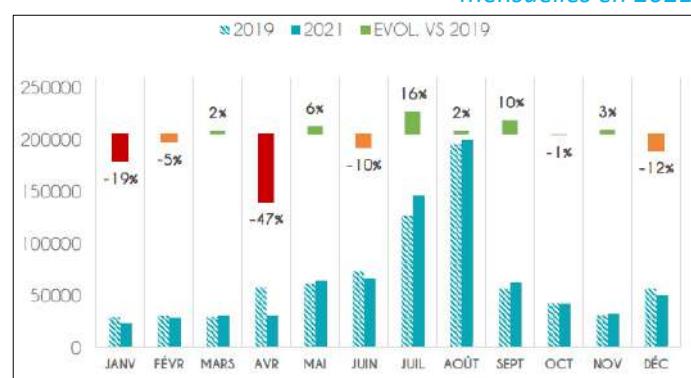
La clientèle touristique française provient en grande partie de Paris (10%), des Hauts-de-Seine (5%) et du Var (5%). Les touristes originaires d'Île-de-France sont en nette augmentation depuis deux ans sur le territoire, avec une hausse de 2% pour la clientèle parisienne et d'1% pour les Hauts-de-Seine. En revanche, la clientèle de proximité venant principalement du Var affiche une tendance à la baisse avec une diminution de -1%.

Une clientèle étrangère impactée par la crise sanitaire qui revient progressivement

Depuis 2019, la fréquentation touristique étrangère est en recul, avec une baisse importante de -34%. Cette diminution est essentiellement due aux contraintes et interdictions de mobilité mises en place durant la crise sanitaire, notamment sur le trafic aérien.

Le territoire accueille principalement des touristes étrangers provenant d'Allemagne (17%), de Belgique (16%), des Pays-Bas (11%), de Suisse (8%) et d'Espagne (8%).

Évolution des nuitées touristiques françaises mensuelles en 2021



Évolution des nuitées touristiques étrangères mensuelles en 2021



SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le territoire compte 5 068 emplois dont 51 % sont regroupés sur les seules communes de La Tour d'Aigues et Cadenet. Il est ainsi localisé à proximité de grands bassins d'emplois tels que Pertuis, Aix-en-Provence et la commune de Saint-Paul-lès-Durance qui accueillent le CEA Cadarache.

De par cette forte polarisation, le territoire est caractérisé par :

- Une population active avec un faible taux de chômage et une part de cadres et professions intellectuelles plus élevée qu'ailleurs
- Une économie résidentielle qui concentre les activités liées à la satisfaction des besoins des habitants (services, commerces, tertiaires, administration, santé...). Il s'agit d'ailleurs des plus gros établissements en termes de nombre de salariés ;
- Un rôle toujours prégnant des emplois agricoles dans l'économie du territoire et qui présente une dynamique positive une hausse de 5,8 % (33 emplois supplémentaires). Une grande partie des établissements employeurs sont d'ailleurs liés à l'activité viticole ;
- Un secteur de la construction qui joue aussi un rôle important sur le territoire.
- Une majorité de petits établissements (88 % des établissements sont «non employeurs») diffus dans l'ensemble du tissu urbain et du territoire. 83% de l'emploi est situé dans le tissu urbain mixte ou en zones agricoles.
- 4 zones d'activités, dont 2 à vocation intercommunale qui regroupent seulement 340 emplois pour 30ha.
- Une activité touristique qui ne rassemble que 3 % des emplois avec peu de retombés pour le territoire puisque plus 80% des touristes n'y restent qu'une journée. L'activité est concentrée sur quelques communes du sud et de l'ouest du territoire, en lien avec le massif du Luberon et les villages renommés du Luberon.

Les questions qui doivent être abordées dans le cadre du projet de SCOT :

Comment tirer profit de la proximité des pôles d'emplois tout en préservant la qualité du cadre de vie qui rend le territoire attractif : équipements et commerces de proximité, qualité paysagère, vie et animation villageoise...

Quelles pistes de coopérations avec les territoires voisins pour améliorer les déplacements domicile travail ?

Comment s'adapter aux nouvelles formes de travail pour les activités tertiaires dont les pôles principaux sont situés hors du territoire ?

Comment maintenir l'activité dans le tissu mixte (commerce, petit artisanat, service...), source d'animation, de lien social et faisant partie intégrante de l'identité du territoire?

Comment optimiser le foncier en zones d'activités dans un souci de réduction de la consommation de foncier ?



5. UN TERRITOIRE AVEC UNE OFFRE DE COMMERCES DE PROXIMITÉ À CONFORTER

1/ LE COMMERCE DANS LE SCOT : CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Une obligation de réaliser un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) dans le projet de SCOT

L'ordonnance de modernisation des SCoT du 17 juin 2020 a profondément modifié la structure du document de SCoT, en remplaçant le rapport de présentation et le diagnostic en « Annexes », en créant le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en lieu et place du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ...

Dorénavant, le DOO comprend un Document d'Aménagement

Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable. (Art L.141-6).

L'objectif est du DAACL est de :

- définir les conditions d'implantation des équipements commerciaux importants
- localiser les secteurs d'implantation périphérique & les centralités (centre-ville ou centre de quartier).

Extrait de l'article L141-5 du code de l'urbanisme sur le contenu du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

«*Dans un principe de gestion économe du sol, le document d'orientation et d'objectifs fixe les orientations et les objectifs en matière de :*
1° *Développement économique et d'activités, en intégrant les enjeux d'économie circulaire et en visant une répartition équilibrée entre les territoires ;*
2° *Préservation et développement d'une activité agricole respectant les sols ainsi que l'environnement et tenant compte des besoins alimentaires ;*
3° *Localisations préférentielles des commerces dans les polarités existantes et à proximité des lieux de vie, des secteurs de revitalisation des centres-villes, des transports et préservation environnementale, paysagère et architecturale des entrées de villes.*»

Extrait de l'article L141-6 du code de l'urbanisme sur le DAACL

«*Le document d'orientation et d'objectifs comprend un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.*
Il détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales et des constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur l'artificialisation des sols et de leur impact sur les équilibres territoriaux, notamment au regard du développement du commerce de proximité, de la fréquence d'achat ou des flux générés par les personnes ou les marchandises. Ces conditions privilient la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, la protection des sols naturels, agricoles et forestiers, l'utilisation prioritaire des surfaces vacantes et l'optimisation des surfaces consacrées au stationnement.

Pour les équipements commerciaux, ces conditions portent également sur la desserte de ces équipements par les transports collectifs et leur accessibilité aux piétons et aux cyclistes ainsi que sur leur qualité environnementale, architecturale et paysagère, notamment au regard de la performance énergétique et de la gestion des eaux.

Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique localise les secteurs d'implantation périphériques ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines, dans lesquels se posent des enjeux spécifiques du point de vue des objectifs mentionnés au 3° de l'article L. 141-5. Il prévoit les conditions d'implantation, le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés.

Pour les équipements logistiques commerciaux, il localise les secteurs d'implantation privilégiés au regard des besoins logistiques du territoire, au regard de la capacité des voiries, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article L. 141-3.

Il peut également :

- 1° Définir les conditions permettant le développement ou le maintien du commerce de proximité dans les centralités urbaines et au plus près de l'habitat et de l'emploi, en limitant son développement dans les zones périphériques ;*
- 2° Prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines.»*

Quelques définitions pour mieux comprendre les objectifs et le contenu du DAACL

Le Code de l'Urbanisme s'appuie sur plusieurs concepts qui doivent être définis et spatialisés dans le DAACL :

- **Localisations préférentielles.** Une localisation «préférentielle» n'est pas entendue comme une localisation «exclusive», mais en tant que localisation qui doit être privilégiée en priorité par le porteur de l'implantation commerciale. En effet, un porteur de projet qui souhaiterait déroger à la localisation préférentielle inscrite au SCOT, doit justifier en quoi cette implantation n'est pas faisable au sein d'une localisation préférentielle.
- **Les centralités** sont caractérisées par un bâti dense accueillant une diversité et une mixité des fonctions urbaines, à laquelle contribue donc le commerce. Le commerce y est souvent implanté en rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation, ordonnancés le long des voies (alignement des bâtis sur rue...). Cette catégorie concerne essentiellement les centres-ville ou villageois, mais elle peut englober également certaines centralités de quartier mixtes (exemple : opération nouvelle au niveau de la caserne à Cadenet).
- **Les secteurs d'implantation périphériques** correspondant aux zones commerciales qui constituent des sites à dominante quasi exclusivement commerciale, comportant généralement au moins une Grande et Moyenne Surface (GMS) avec des commerces connexes, disposant d'une accessibilité privilégiée en voiture et d'une surface de stationnement importante. Ces secteurs sont souvent situés en entrée de ville.
- **Les fréquences d'achat** permettent de définir et hiérarchiser les types de commerce. Elles induisent des types déplacements et un rayonnement des commerces sur le territoire, plus ou moins large en fonction de la régularité des achats. On peut distinguer 3 fréquences d'achat :
 - **Les commerces courants ou de proximité** qui répondent aux besoins quotidiens à hebdomadaires des habitants, et dont la zone d'influence correspond au quartier ou à la commune. Ils sont souvent alimentaires mais pas uniquement. Ex. : boulangerie, tabac, pharmacie...;
 - **Les commerces occasionnels** qui répondent à des besoins plus ponctuels, hebdomadaires à mensuels, des habitants, et dont la zone d'influence correspond à la commune ou à plusieurs communes. Ils sont essentiellement non alimentaires. Ex. : équipements de la personne, beauté...;
 - **Les commerces exceptionnels** qui répondent à des besoins peu fréquents, au moins trimestriels, et dont la zone d'influence est beaucoup plus large et peu dépasser le territoire (Pertuis, Aix, Cavaillon, Avignon...). Ils sont essentiellement non alimentaires. Ex. : magasins spécialisés, meubles spécialisés...

Schémas représentant les centralités et les zones commerciales périphériques (source : AURAV)

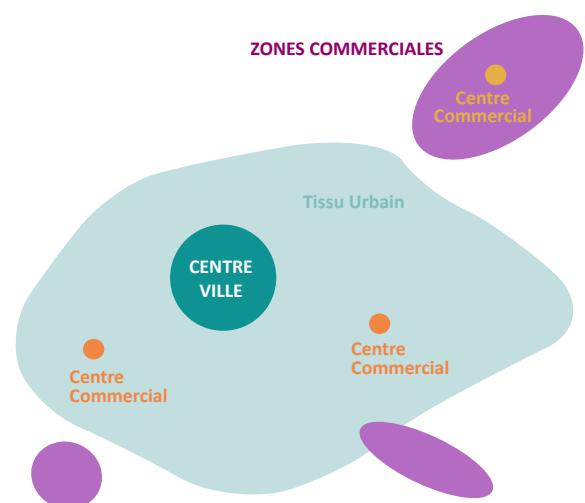
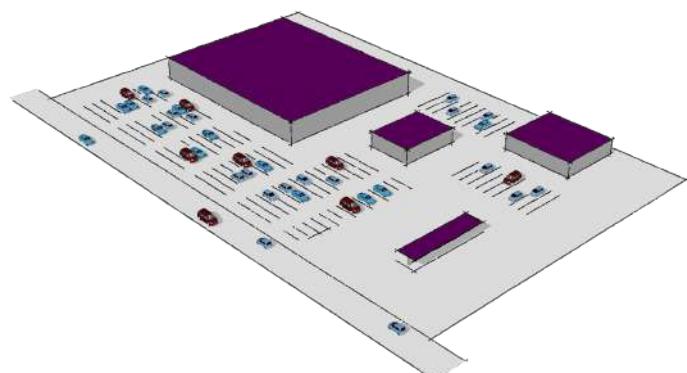


Schéma d'une zone commerciale type (source : AURAV)



La classification des commerces utilisée dans ce diagnostic

La donnée utilisée dans ce diagnostic du commerce est la donnée SIRENE 2021. Les activités retenues selon la Nomenclature des Activités Françaises (codes NAF) renvoient à une vision plutôt extensive du commerce de détail, puisque sont incluses notamment les activités de restauration ainsi que les activités non sédentaires (marchés par exemple). Cette méthode est en adéquation avec le « Diagnostic de l'offre commerciale et Enquête sur les pratiques commerciales des vauclusiens » réalisée en 2012 par la DDT 84.

La catégorisation des commerces issue de cette donnée est réalisée selon 2 niveaux :

- les commerces courants,
- les commerces occasionnels (qui intègrent aussi ceux exceptionnels tel que défini ci-contre).

2/ LE COMMERCE SUR LE TERRITOIRE SUD LUBERON EN QUELQUES CHIFFRES

On compte près de 900 commerces sur le SCoT Sud Luberon (incluant l'hôtellerie-restauration et les services de proximité), ce qui représente environ 35 commerces pour 1 000 habitants, une offre similaire au territoire Vaison-Ventoux (40 commerces pour 1 000 habitants par exemple). Près de 4 commerces sur 10 sont situés dans les communes de Cadenet (20 %) et de La Tour-d'Aigues (17,7 %).

Les Grandes et Moyennes Surfaces représentent plus de 3600 m² de surface de vente pour près 25 100 habitants, soit une densité commerciale d'environ 144 m²/1 000 habitants. Cette densité est très faible au regard de la moyenne vauclusienne (1 495 m²/1 000 habts) et de la moyenne nationale (environ 1 000 m²/1 000 habts). Cela s'explique par la forte concentration de grandes et moyennes surfaces dans la commune de Pertuis (1 800 m²/1 000 habts), notamment au sein de la ZAC St Martin (1 264 m²/1 000 habts).

Dans le territoire, l'activité commerciale représente 15,8 % des emplois salariés privés, soit 312 emplois en 2020, ce qui est moins important que ce que l'on peut trouver dans la plupart des territoires vauclusiens. Pour autant, le commerce est le troisième secteur d'activités le plus pourvoyeur d'emplois du territoire.

35 commerces

pour 1 000 habitants

40 %

situés sur La Tour d'Aigues et Cadenet

144 m²

de grandes & moyennes surfaces
pour 1000 habitants.

le commerce c'est près de

16% d'emplois,

c'est le **3eme secteur** pourvoyeur
d'emplois

Témoignage

«Certaines petites communes bénéficient de commerces et services ambulants de type poissonnerie, maraîcher ou rôtisserie. Il s'agit, par exemple de La Mottes d'Aigues, Peypin d'Aigues ou de Beaumont de Pertuis. »

«Le commerce dans nos villages est source d'animation et de lien social entre les habitants. Il peut permettre de créer une vie de village et un sentiment d'appartenance pour les habitants qui la plupart du temps travaillent à l'extérieur du territoire.»



3/ DES COMMERCES COURANTS & OCCASIONNELS PRÉSENTS SUR LE SCOT

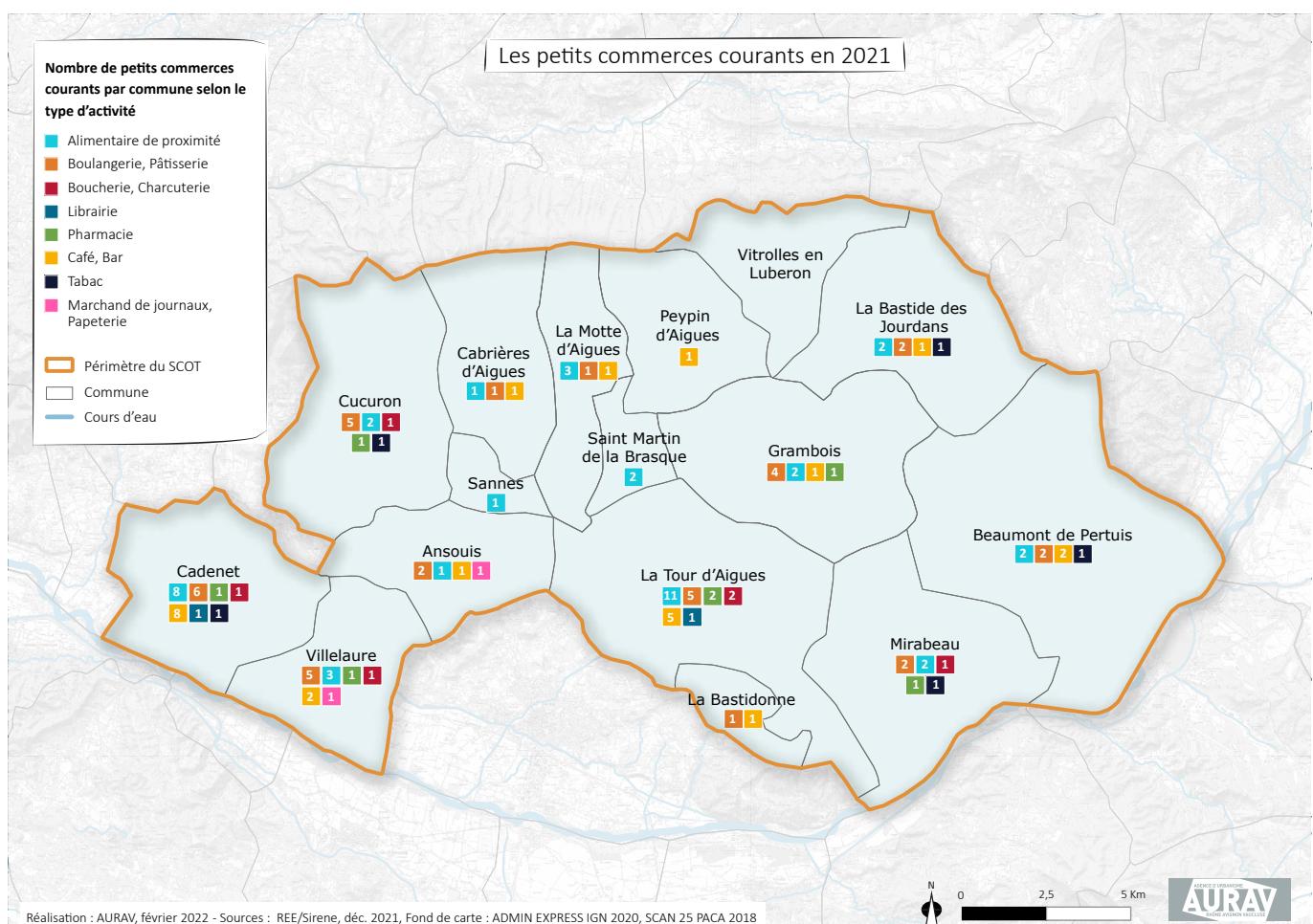
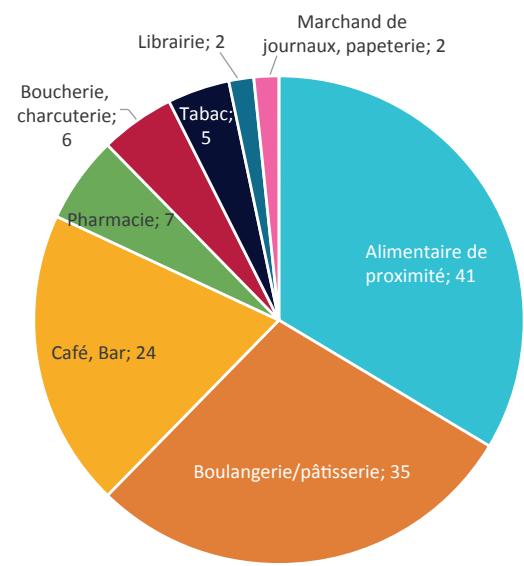
Seules deux communes n'ont pas de commerces courants alimentaires

Le commerce courant représente près de 120 commerces sur le SCoT COTELUB. Plus d'1/3 de l'offre concerne du commerce alimentaire de proximité (de type supérettes). Puis viennent les commerces spécialisés avec près de 29% de boulangeries-pâtisseries et 20% des cafés, bars et tabacs.

40% de ces commerces sont concentrés sur Cadenet et La Tour-d'Aigues et près de 11 % sont situés dans le centre de la commune de Villelaure.

Sept communes ne possèdent que 5 commerces ou moins : Ansouis, La Bastideonne, Cabrières-d'Aigues, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque et Sannes. Seule Vitrolles-en-Luberon n'accueille aucun commerce courant.

Les commerces alimentaires de proximité sont présents partout à l'exception de deux communes : Vitrolles-en-Luberon et Peypin-d'Aigues. Cette dernière dispose néanmoins d'un café/bar. Ainsi, même les communes comptant peu d'habitants disposent en général d'au moins un commerce alimentaire.



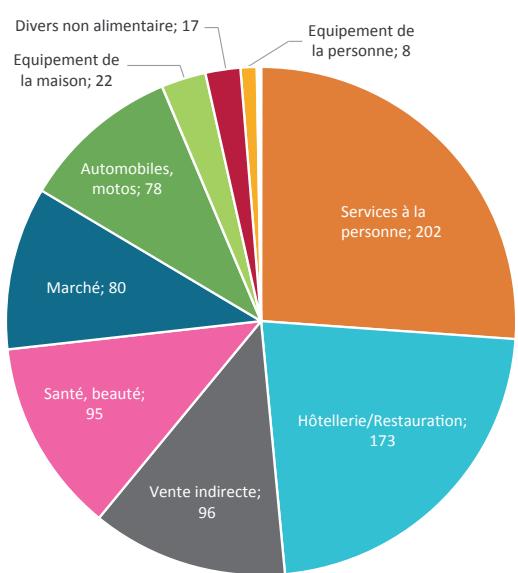
Les commerces occasionnels présents sur tout le territoire

Le petit commerce occasionnel représente plus de 770 commerces. Il est présent sur l'ensemble des communes. Il s'agit en majeure partie des services à la personne et de l'hôtellerie/restauration qui représentent près de la moitié des commerces occasionnels, soit 375 unités.

Les commerces liés à la vente directe (96 commerces soit 12%) et aux activités de marché (80 commerces soit 10%) prennent aussi une place importante sur le territoire et témoignent d'un enjeu fort et d'un potentiel autour de la valorisation des produits locaux.

Les commerces liés à la « santé/beauté » (12 %, soit 95 unités) et les services pour les automobiles (10 %, soit 78 unités) sont aussi bien représentés sur le territoire.

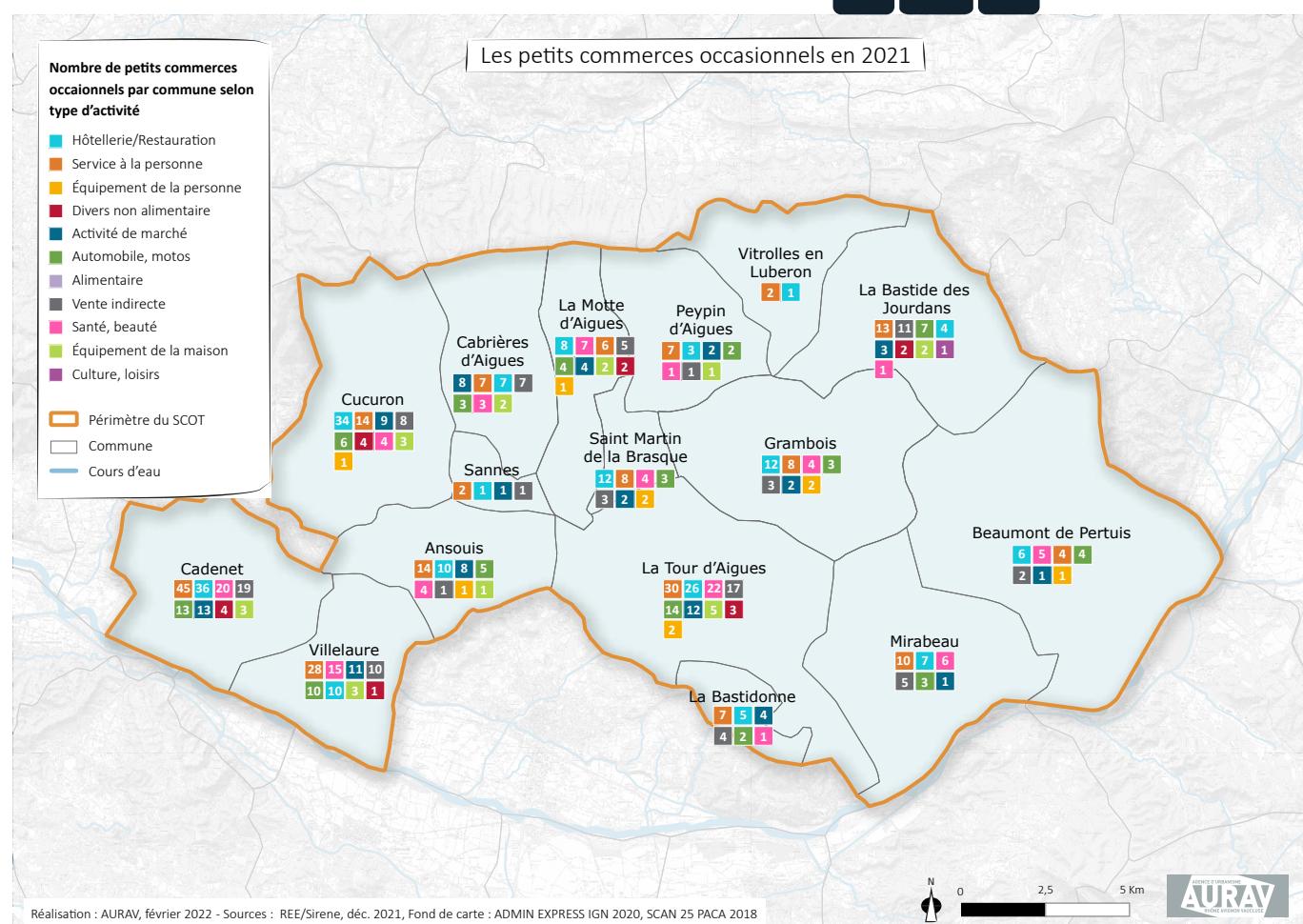
Les commerces occasionnels par type d'activités sur le SCOT Cotelub (Sirene, 2021)



Témoignage

« La Tour d'Aigues est un pôle attractif pour le commerce de proximité pour la plupart des communes du territoire.

Grambois, Mirabeau, La Bastide des Jourdans, La Motte d'Aigues jouent un rôle de relais pour les communes voisines qui n'ont pas ou peu de commerces. »



4/ UNE FAIBLE CONCENTRATION DE GRANDES ET MOYENNES SURFACES

10 grandes & moyennes surfaces* sur le territoire sur 8 communes

La densité commerciale de GMS du SCoT Cotelub est (144 m² pour 1000 habitants). Ceci est relativement faible comparé aux moyennes vauclusiennes et nationales. Cela s'explique par le fait que le territoire compte seulement un peu plus de 25 000 habitants et soit situé à proximité du pôle commercial que représente la commune de Pertuis. Cette commune concentre en effet de nombreuses grandes et moyennes surfaces (1 800 m²/1 000 habts), notamment au sein de la ZAC St Martin (1 264 m²/1 000 habts).

Le territoire du SCoT Sud Luberon compte 10 Grandes et Moyennes Surfaces qui génèrent 48 emplois salariés. Ces GMS proposent une surface de vente cumulée de 3 616 m². 6 GMS sur 10 concerne une offre en supérette.

Les GMS sont répartis sur 8 communes du SCoT : Ansouis, Beaumont-de-Pertuis, Cadenet, Cucuron, La Bastide-des-Jourdans, La Motte-d'Aigues, La Tour-d'Aigues et Mirabeau. La majorité des GMS sont des magasins de proximité de type alimentaire (4 Vival, 1 Spar, 1 Proxi et 1 Casino).

La grande majorité des grandes et moyennes surfaces sont localisées dans le tissu urbain et correspondent à des supérettes de centre-ville. Le territoire ne possède pas de zone commerciale périphérique, hormis le linéaire commercial en entrée de ville de La Tour d'Aigues qui ne compte pas de GMS, mais des petits commerces et

boutiques de ventes de vin liées aux caves.

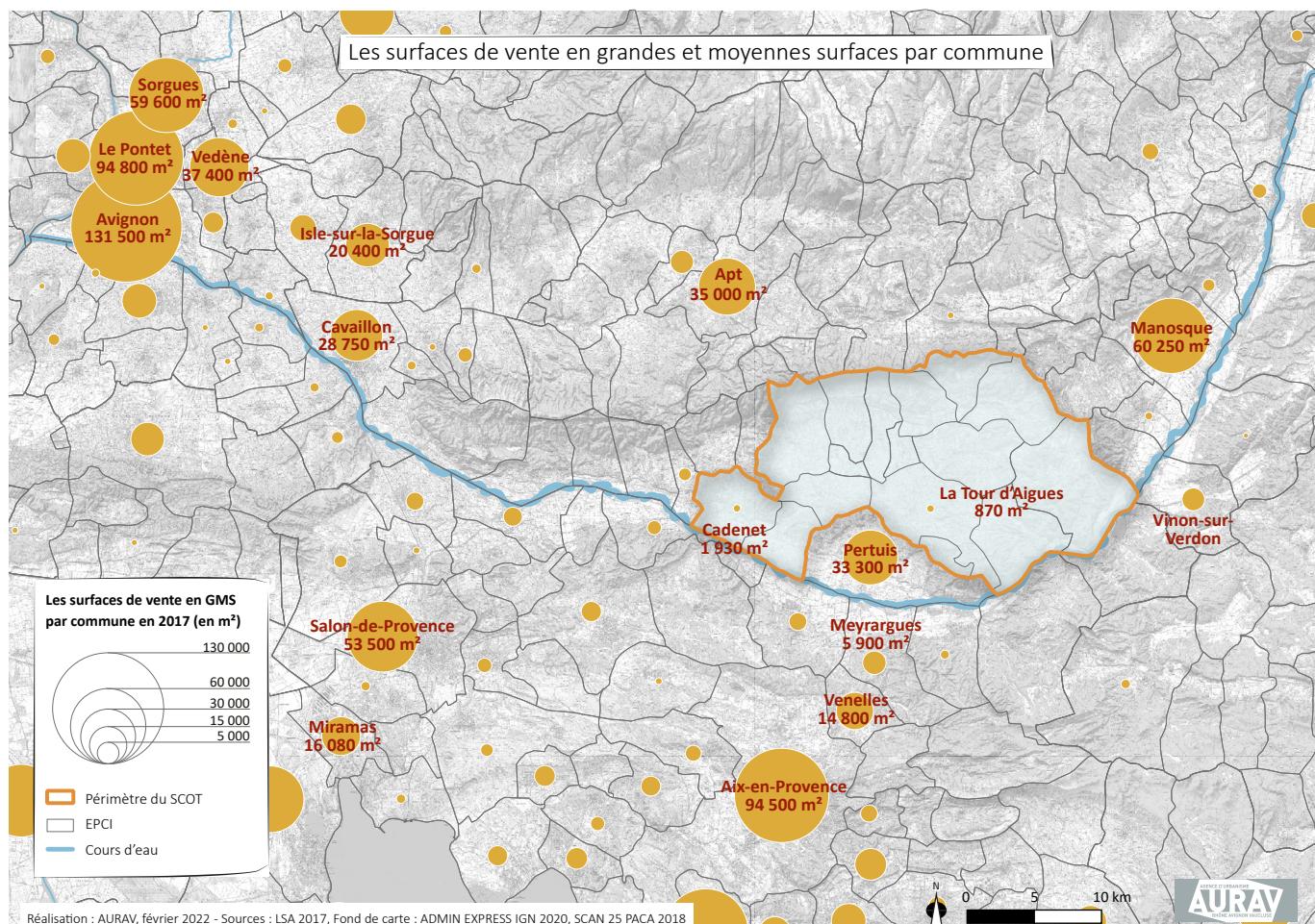
La supérette Vival de Beaumont-de-Pertuis est la plus ancienne Grandes et Moyennes Surfaces du SCoT Cotelub : son ouverture remonte à 1988. Les autres GMS ont ouvert leurs portes à partir des années 2000. La supérette Proxi située sur la commune de Mirabeau est l'établissement le plus récent du territoire. Il a ouvert en 2019.

10 GMS qui concentrent :

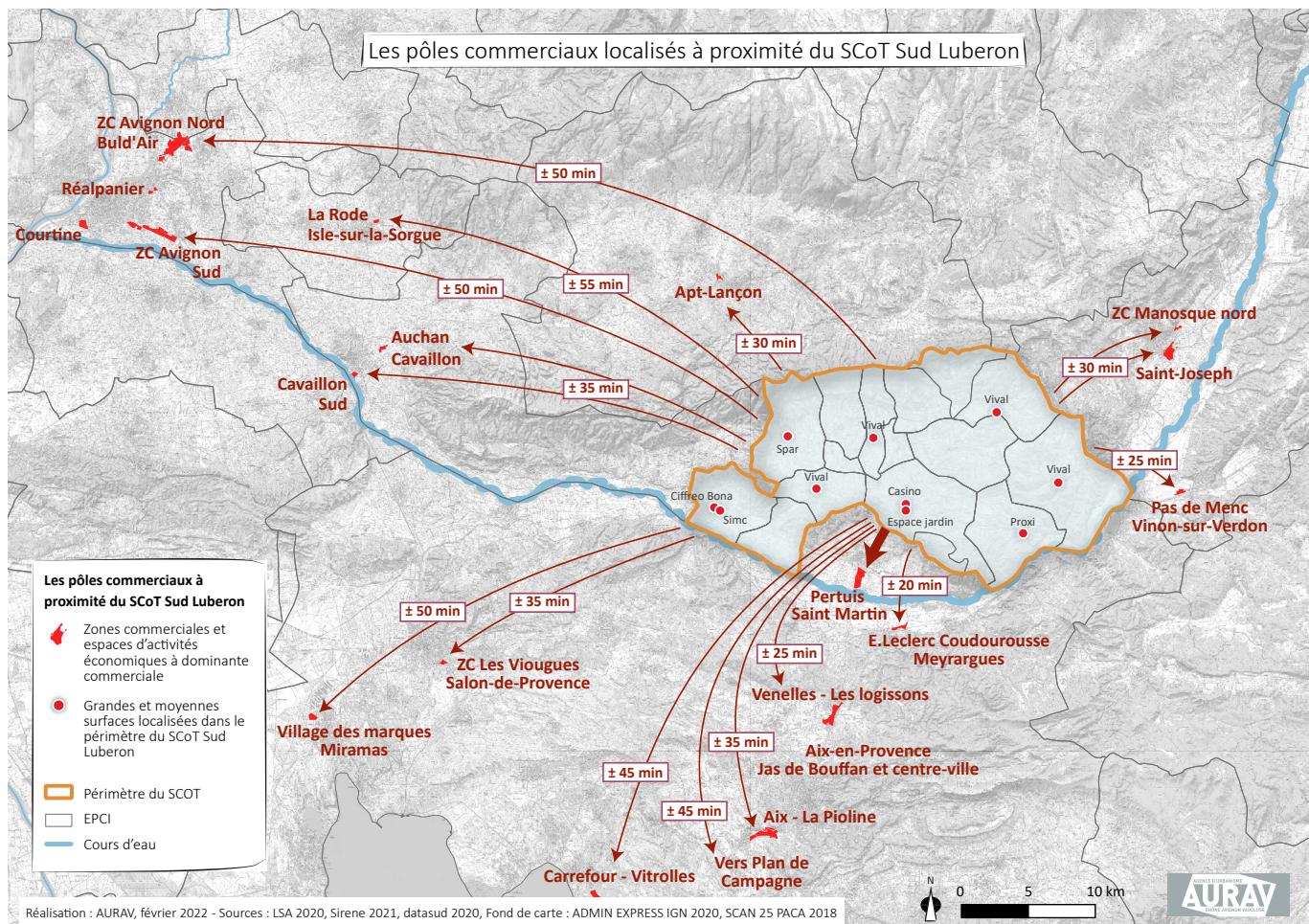
48 emplois

3 616 m²
de surface de vente.

6/10 sont des supérettes de proximité implantées dans le tissu urbain

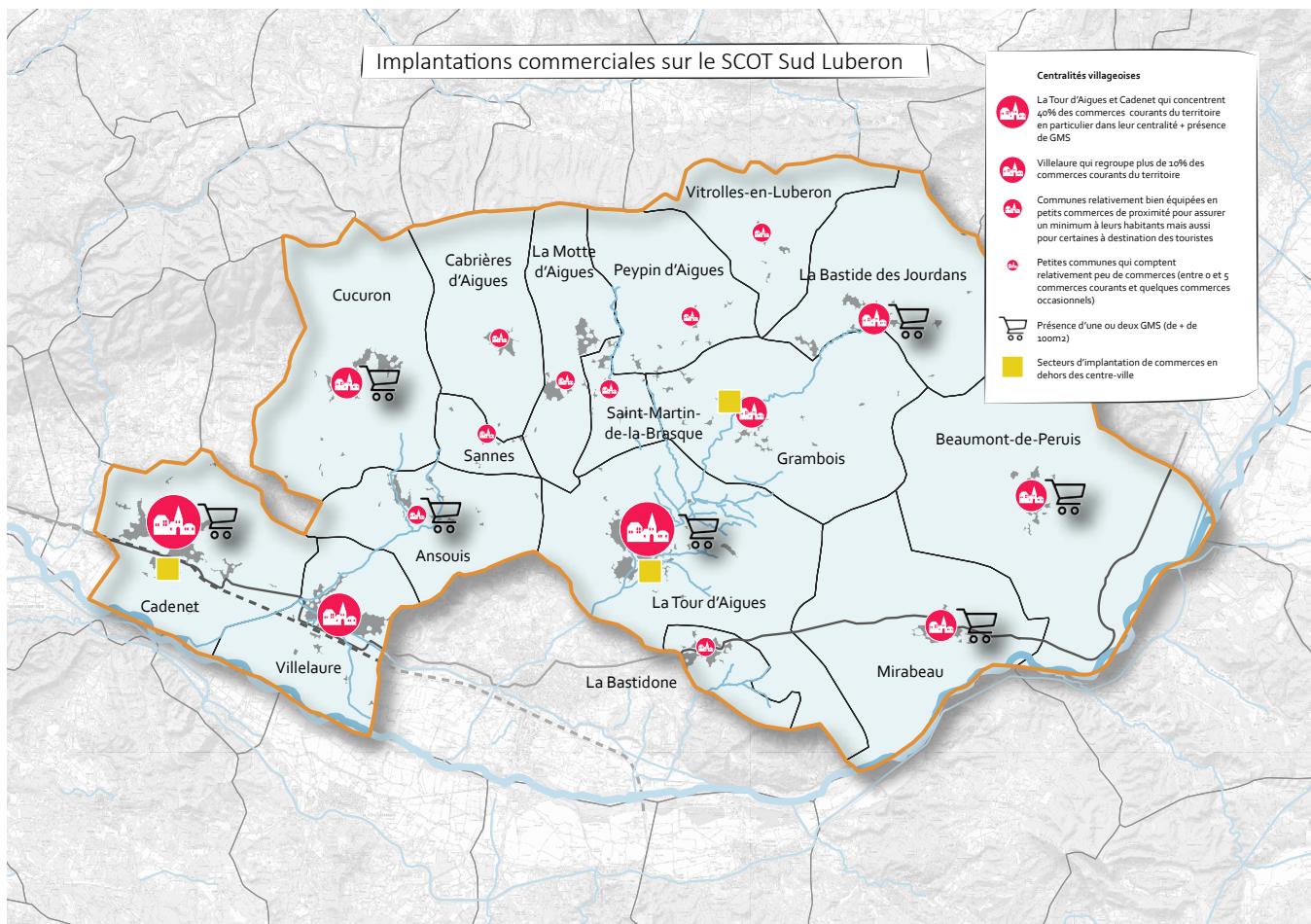


* sont considérés en GMS les commerces de plus de 100m²



Les commerces de plus de 100 m² (surface de vente) sur le SCOT Sud Luberon (LSA, 2020)

Commune	Nom	Surface de vente (m ²)	Type	Année d'ouverture
Ansouis	VIVAL	100	Supérette	2007
Beaumont-de-Pertuis	VIVAL	100	Supérette	1988
Cadenet	CIFFREO BONA	1 300	Bricolage	2004
	SIMC	630	Bricolage	2005
Cucuron	SPAR	280	Supermarché	2009
La Bastide-des-Jourdans	VIVAL	120	Supérette	2012
La Motte-d'Aigues	VIVAL	100	Supérette	2009
La Tour-d'Aigues	CASINO SHOP	166	Supérette	2000
	ESPACE JARDIN	700	Equipement de la maison	2018
Mirabeau	PROXI	120	Supérette	2019
Total		3 616		



Témoignage

« Les communes de La Tour d'Aigues, Cadenet et Mirabeau font partie du programme Petites Villes de Demain (PVD) dont un des axes est la question de la revitalisation des commerces de centre-ville et de proximité »



SYNTHÈSE ET ENJEUX

On compte près de 900 commerces sur le SCoT Sud Luberon.

Le commerce est le troisième secteur d'activités le plus pourvoyeur d'emplois du territoire. Il représente près de 16 % des emplois salariés privés, soit un peu plus de 310 emplois en 2020, ce qui est moins important que ce que l'on peut trouver dans la plupart des territoires vauclusiens. Mais il est aussi source d'animation des centres-ville et de lien social entre les habitants pour construire une vie de village et un sentiment d'appartenance. Le territoire est caractérisé par :

- Des commerces courants présents sur la plupart des communes, seules deux communes n'ont pas de commerces courants alimentaires (Vitrolles-en-Luberon et Peypin-d'Aigues);
- Des commerces occasionnels présents sur tout le territoire et caractérisés par les services à la personne et l'hôtellerie/restauration qui représentent près de la moitié des commerces occasionnels;
- Des commerces liés à la vente directe et aux activités de marché qui prennent une place importante sur le territoire et témoignent d'un enjeu fort autour de la valorisation des produits locaux;
- La présence de 10 grandes et moyennes surfaces sur 8 communes, qui sont essentiellement des supérettes alimentaires situées dans le tissu urbain, nécessaires pour les achats quotidiens des habitants;
- Une densité de grandes et moyennes surfaces très faible au regard de la moyenne vauclusienne et de la moyenne nationale qui s'explique par la taille du territoire (un peu plus de 25 000 habitants) et surtout la proximité de Pertuis qui concentre de nombreuses GMS.

Dans le projet de SCOT, il sera nécessaire de réfléchir à la question commerciale puisqu'il est désormais obligatoire de réaliser un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique dans le projet de SCOT dont l'objectif est :

- définir les conditions d'implantation potentielle des équipements commerciaux importants ;
- localiser les secteurs d'implantation périphérique & conforter le commerce dans les centralités (centre-ville ou centre de quartier);
- définir des objectifs pour le développement du commerce sur le territoire qui limite les impacts négatifs sur l'aménagement du territoire (mobilité notamment), le commerce de centre-ville, l'artificialisation des sols et les équilibres territoriaux (à savoir, le rôle de chaque commune dans l'armature), et intègre l'évolution des modes de vie et de consommation (achats à distance, retour aux commerces de proximité, développement des circuits courts...).



6. UN RÉSEAU AGRICOLE BIEN DÉVELOPPÉ ET PRÉSENTANT UN FORT POTENTIEL

1/ CONTEXTE GÉNÉRAL

Petite région agricole

Les régions agricoles (RA) et petites régions agricoles (PRA) constituent, en France, deux entités d'échelle différente du zonage statistique, géré par l'Insee et lancé en 1949 par le Commissariat général au Plan. Il s'agit dans les deux cas de zones agricoles homogènes, tant par la nature des sols que pour les conditions climatiques et la vocation dominante des exploitations agricoles.

Le territoire du Sud Luberon est scindé en deux principales entités paysagères agricoles :

- La basse vallée de la Durance, pour les secteurs sud, qui s'étend de part et d'autre de la Durance, à cheval entre le département du Vaucluse et des Bouches du Rhône. On y distingue 2 sous sous-secteurs :

- Plaine de la Durance où une agriculture diversifiée s'est développé à la faveur d'une terre fertile où l'irrigation est maîtrisée ;
- Collines de la Durance, avec notamment le massif secondaire de Beaumont-de-Pertuis (point culminant à 602 m), ou domine l'activité pastorale ;

Le prix moyens des terres y est de 13 030 euros /ha.

- Les Monts du Ventoux, englobant les secteurs nord. On distingue ici aussi plusieurs sous-secteurs :

- Le pays d'Aigues constitué de zones de moyennes altitudes, transitoires entre plaines et montagnes et cerné par le Grand Luberon au nord, et la Durance au sud. Zone située entre 200 et 350 m d'altitude, sur laquelle les vignes poussent dans des sols caillouteux d'éboulis favorisant le drainage et conservant la chaleur. L'orientation plein sud combinée à l'effet du mistral assure le bon état sanitaire des cultures.
 - Chaine du Grand Luberon à l'extrême nord, culminant avec le Mourre Nègre à 1 125 mètres d'altitude
- Le prix moyen des terres y est de 13 640 euros / ha.

Occupation des sols

Comme cela a été détaillé dans le chapitre consacré à la consommation d'espace (source : fichiers foncier 2021, CEREMA) :

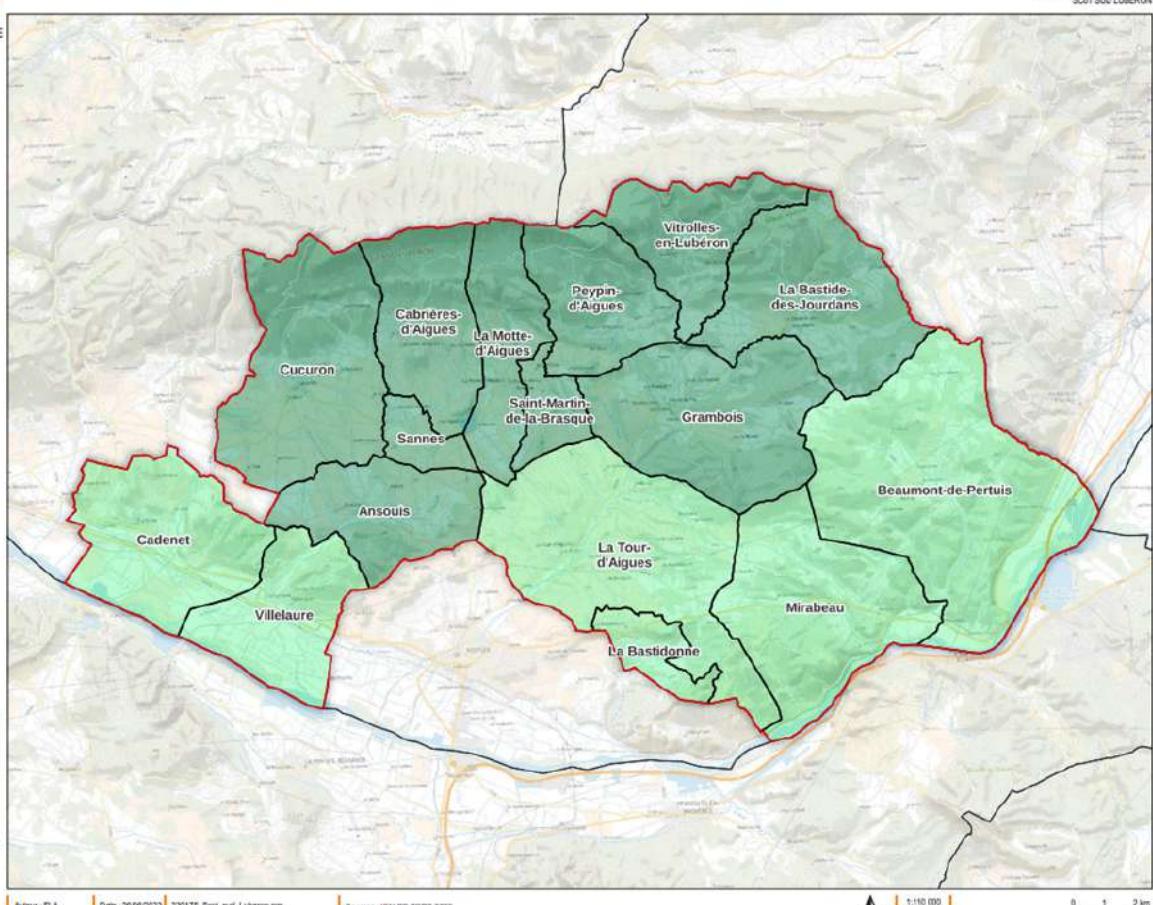
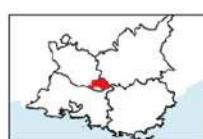
- Les terres agricoles représentent 43% du territoire (en 2021) ;
- Les espaces naturels sont les plus présent : ils représentent 53% du territoire du SCOT Sud Luberon,
- Les espaces artificialisés représentent 4% du territoire en 2021. Ils ont augmenté de 13ha par an depuis 2011 au détriment notamment des espaces agricoles.

Découpage du territoire en petites régions agricoles

Petite région agricole



RAPPORT ENVIRONNEMENTAL
SCOT SUD LUBERON



2/ L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE - GÉNÉRALITÉS

Les chiffres détaillés ici sont issus du recensement agricole 2020. Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent également de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local. Il a été lancé en octobre 2020 dans toute la France et s'est achevé au mois de mai 2021.

Les exploitations agricoles

Evolution des chiffres clés sur la CC Sud-Luberon entre 2010 et 2020 (source : RGA)

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	515,0	483,0	-6,2 %
SAU totale (ha)	10 186,9	10 998,7	8,0 %
SAU moyenne (ha)	19,8	22,8	15,1 %
PBS totale (k€)	65 696,7	64 043,2	-2,5 %
total UGB	922,3	1 012,5	9,8 %
travail total (ETP)	686,4	734,3	7,0 %
nombre de chefs d'exploitation ¹	564,0	547,0	-3,0 %
<i>dont femmes</i>	0,3	0,3	1,9 %
âge moyen des chefs d'exploitation ¹	52,9	53,6	66,7 %

SAU = Surface Agricole Utile ; ETP = Equivalent Temps Plein

Le recensement agricole 2020 sur le territoire de la Communauté de communes Sud-Luberon dresse le portrait suivant (évolution par rapport à 2010- cf. Tableau ci-dessus) :

- 483 Exploitations Agricoles (EA) qui ont leur siège d'exploitation ou qui ont des parcelles exploitées sur le territoire, soit -6.2%
- Une Surface Agricole Utile (SAU) de 10 998.7 ha , soit +8%
- Une SAU moyenne par exploitation de 22.8 ha / EA, soit + 15.1%
- 734.3 ETP (équivalent temps plein), soit +7%

Ces éléments mettent en évidence d'une part que le nombre d'exploitations agricoles est en baisse (- 6.2%, soit 32 EA en 10 ans) et d'autre part une tendance à l'agrandissement des surfaces des exploitations (22,8ha, soit + 15,1 %, soit près de 3 ha gagnés en moyenne par exploitation).

Les données détaillées concernent les exploitations ayant leur siège sur le territoire du SCOT. Il est possible qu'une partie de ces exploitations aient des terres agricoles en dehors du périmètre du SCOT, néanmoins compte tenu de la taille du parcellaire moyen sur le territoire (environ 23 ha) ce phénomène reste minoritaire et les données peuvent être considérées comme valides.

Sur ces 2 indicateurs, le territoire du SCOT sud-Luberon suit la même tendance que le département de Vaucluse, mais avec une intensité moindre. En effet, les données départementales font état d'une baisse du nombre d'exploitations agricoles à hauteur de 17.9 % en 10 ans, pour une SAU moyenne augmentée de 23.7 % par rapport à 2010.

En revanche, en 2020, la taille moyenne des exploitations du Sud Luberon (22.8ha) est équivalente à la moyenne départementale (23.2 ha).

Comparativement aux données nationales, le territoire repose sur une agriculture composée de petites exploitations agricoles.

Caractéristiques des exploitations agricoles au sein des communes de COTELUB (source: RGA 2020)

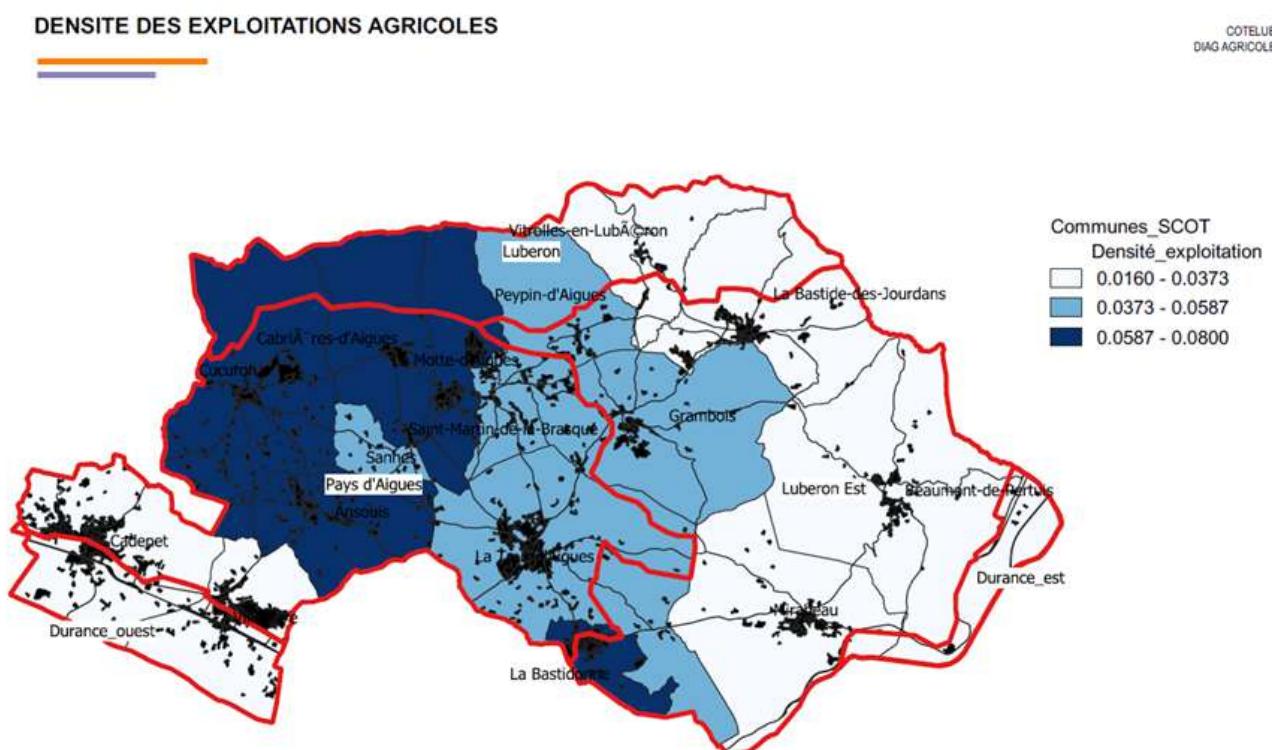
Nom de la commune	Nombre d'exploitations	Total des superficies agricoles (ha)	Densité de sièges d'exploitation (nb EA/ha de SAU)
Cabrières-d'Aigues	27	336.66	8.0%
La Motte-d'Aigues	21	263.22	8.0%
La Bastidonne	8	100.59	8.0%
Ansouis	59	911.74	6.5%
Cucuron	54	987.31	5.5%
La Tour-d'Aigues	119	2253.24	5.3%
Saint-Martin-de-la-Brasque	13	253.03	5.1%
Grambois	29	653.88	4.4%
Sannes	14	345.61	4.1%
Peypin-d'Aigues	16	396.31	4.0%
Villelaure	22	572.81	3.8%
Cadenet	37	1134.62	3.3%
La Bastide-des-Jourdans	19	650.61	2.9%
Beaumont-de-Pertuis	27	1127.14	2.4%
Mirabeau	14	759.33	1.8%
Vitrolles-en-Luberon	4	252.56	1.6%

La localisation des sièges d'exploitation sur le territoire est issue du RGA 2020 et détaillé dans le tableau ci-contre. Les communes sont classées par importance du ratio « Nombre de sièges d'exploitation / SAU agricole », afin de refléter de la densité des sièges d'exploitation.

Les communes situées au Sud-Ouest (Villelaure et Cadenet) et sur la ceinture Est du territoire du SCOT sont celles avec la plus faible densité de siège agricole, ce qui s'explique notamment par le type d'activité agricole que l'on y retrouve (agriculture plus extensive avec dominance de prairies et polyculture-élevage) et la présence de nombreuses friches pour la Vallée de la Durance.

Sur le Pays d'Aigues, on retrouve la plus forte densité d'exploitation agricole au niveau des communes du secteur Ouest, qui ont une meilleure valorisation économique des terres et donc des superficies cultivées moins grande par Exploitation agricole (EA).

Densité des sièges d'exploitations agricoles



Evolution des exploitations agricoles de la Communauté de communes Sud-Luberon selon leur dimension économique (source: RGA 2020)

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	515	483	10 187	10 999	922	1 012	686	734	64 043
microexploitations	159	132	803	997	s	88	71	78	1 519
petites	128	142	2 021	2 227	229	344	126	132	7 483
moyennes	153	128	3 712	2 983	439	447	300	266	21 439
grandes	75	81	3 651	4 792	s	133	189	259	33 602

SAU = Surface Agricole Utile ; ETP = Equivalent Temps Plein ; PBS = Production Brute Standard

A noter que le RGA distingue 4 catégories d'exploitations selon leur taille économique :

- Les « micro-exploitations » sont celles dont la PBS < à 25 000€,
- Les « petites » sont celles dont la PBS est > 25 000 et < 100 000€
- Les « moyennes » sont celles avec une PBS est > 100 000 et < 250 000€
- Les « grandes » sont celles > 250 000 € de PBS.

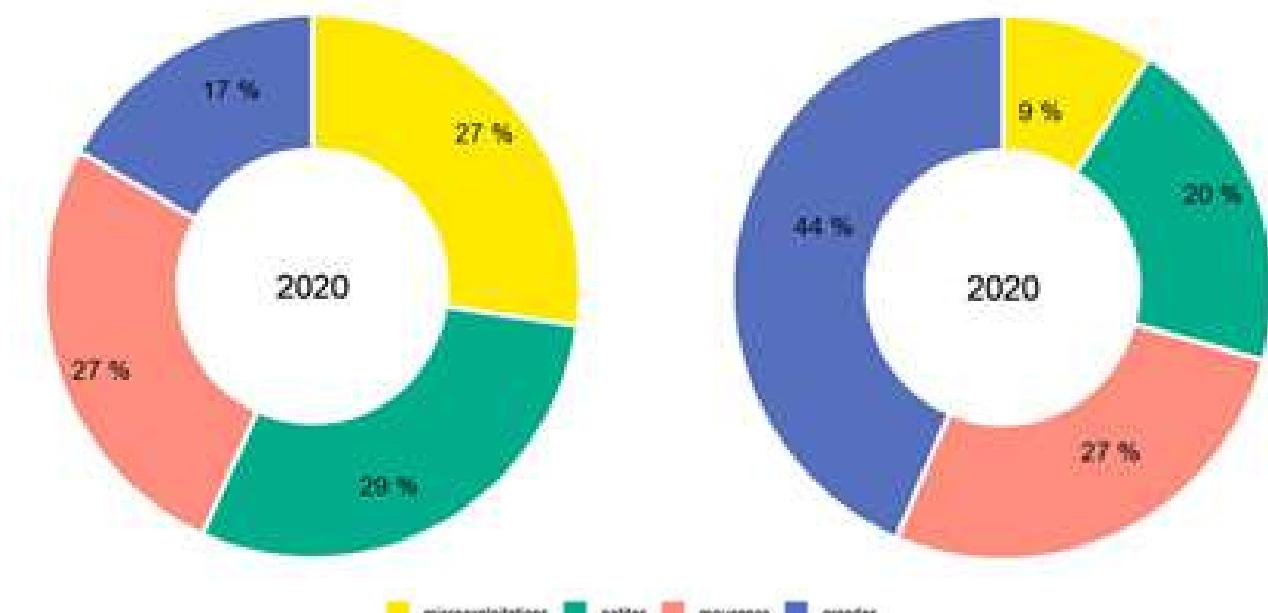
On observe que :

- Les micros et petites entreprises sont fortement implantées sur le territoire de la Communauté Territoriale Sud-Luberon : elles représentent 56.7 % des EA en nombre (moyenne départementale de 49 %), mais seulement 29.3 % de la SAU totale (moyenne départementale de 21 %).
- Le nombre de micros et de petites entreprises a globalement baissé de 5 % en 10 ans, avec une

tendance inversée selon la catégorie : une baisse de 17 % (-27 EA) pour les micros-entreprises et une hausse de 11 % (+14 EA) pour les petites entreprises.

- De la même manière, les moyennes et grandes entreprises ont globalement diminué en nombre (- 8% par rapport à 2010), mais avec des tendances opposées selon les catégories : une baisse de -16 % (-25 EA) pour les moyennes entreprises et une hausse de +8 % pour les grandes entreprises (+6 EA).
- Les grandes exploitations représentent 44 % de la SAU totale en 2020, et ont gagné 31 % de SAU supplémentaire par rapport à 2010. Couplé à la hausse de leur nombre (+ 8%), ceci confirme une tendance à l'agrandissement des exploitations et donc une contraction du nombre d'exploitations sur le territoire.

Répartition du nombre d'exploitations (à gauche) et de la SAU (à droite) par taille économique d'exploitations de la Communauté Territoriale Sud-Luberon (source: RGA 2020)



Evolution des exploitations agricoles de la Communauté de communes Sud-Luberon selon leur statut juridique (source: RGA 2020)

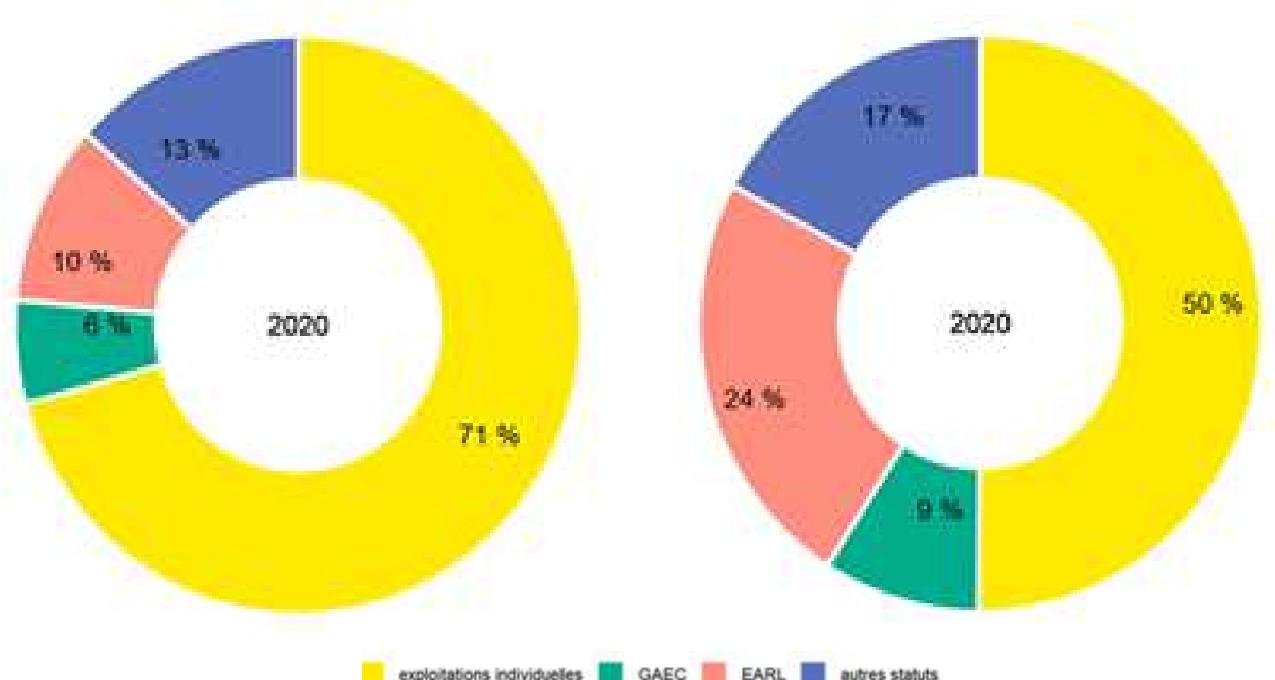
	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	515	483	10 187	10 999	922	1 012	686	734	64 043
exploitations individuelles	407	341	6 085	5 512	745	675	391	323	30 671
GAEC	13	28	498	992	0	256	39	78	7 263
EARL	41	49	1 993	2 614	126	65	90	157	14 409
autres statuts	54	65	1 611	1 880	52	17	166	176	11 701

Ces données montrent que sur la Communauté Territoriale Sud-Luberon :

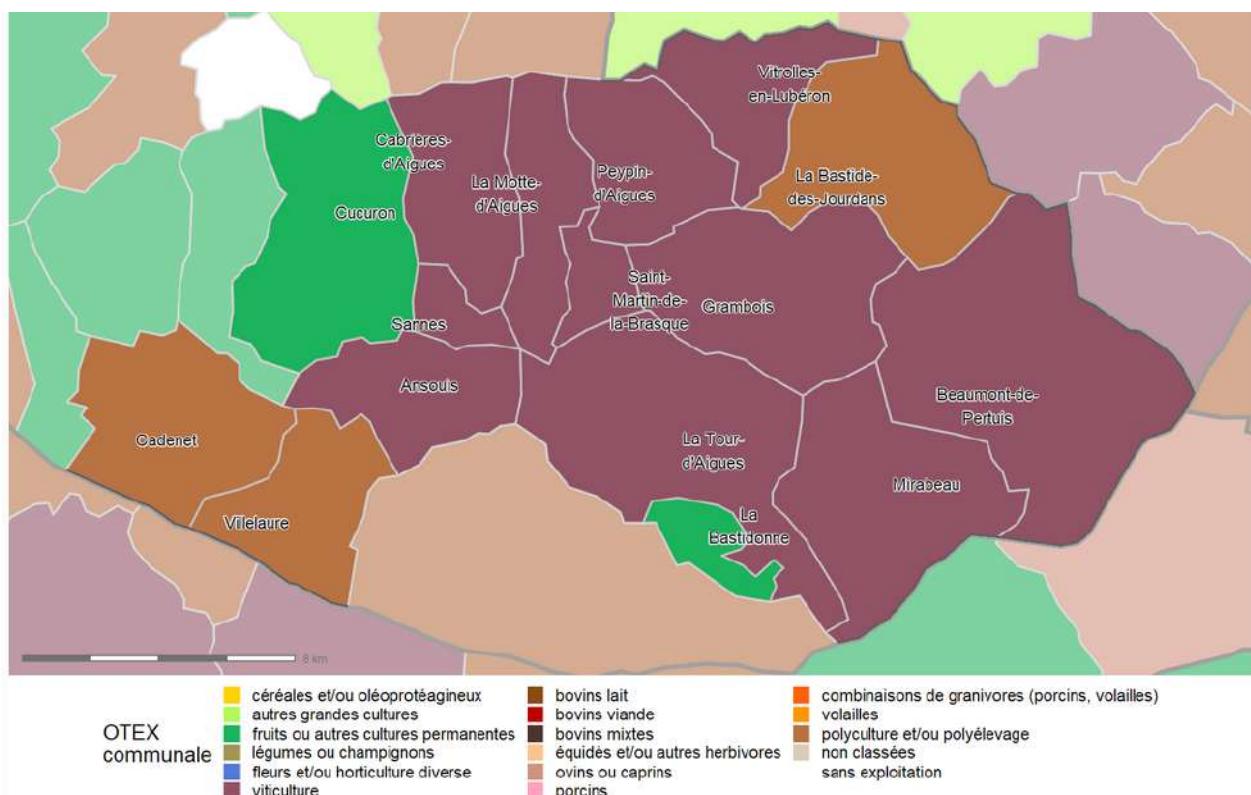
- Les exploitations individuelles sont la forme juridique la plus représentée (71 % des EA). Cette tendance est nettement plus marquée qu'à l'échelle départementale (60 % des EA).
- Les formes sociétaires (GAEC, EARL, autres) sont minoritaires en nombre (29 % des EA en 2020), mais représentent 50 % des surfaces de production, à égalité avec les exploitations individuelles. Au niveau du département, les exploitations individuelles ne représentent que 32 % de la SAU.

- Le nombre de formes sociétaires est en hausse de 31 % par rapport à 2010, alors que les exploitations individuelles ont baissé de 16 % en nombre.
- Ces formes sociétaires ont gagné 34 % de SAU en plus en 10 ans, alors que les exploitations individuelles ont perdu 9 % de SAU. Cela témoigne d'une collaboration et d'un regroupement des exploitations, allant de pair avec leur agrandissement.

Répartition du nombre d'exploitations (à gauche) et de la SAU (à droite) par statut juridique d'exploitation de la Communauté Territoriale Sud-Luberon (source: RGA 2020)



Orientations technico-économiques (OTEX) sur le territoire en 2020 (source: RGA 2020)



Le poids de la viticulture :

- L'analyse des OTEX montre une nette spécialisation du territoire dans la viticulture correspondant aux 2/3 des exploitations en 2020 (325 exploitations) et 62 % de la SAU.
- Les communes spécialisées dans la viticulture sont plutôt situées sur la partie Nord et Est du territoire
- Si la surface spécialisée en viticulture a légèrement augmenté en 10 ans (+ 4 %), le nombre de vignobles est en très légère baisse (- 2 %), ce qui confirme la tendance à l'agrandissement des exploitations.

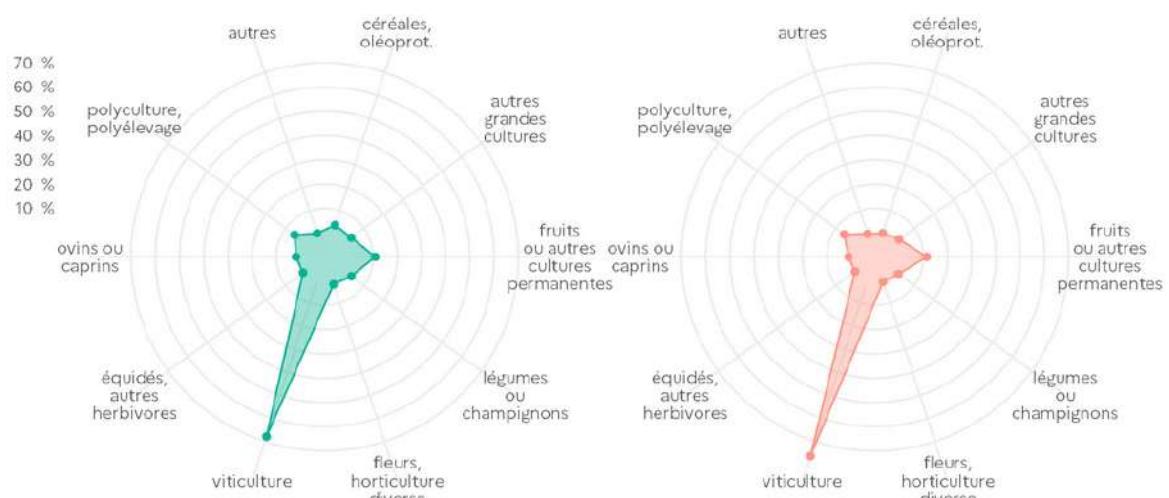
Les ateliers secondaires :

- 11 % des exploitations sont spécialisées en arboriculture (production de fruits et autres

cultures permanentes), ce qui représente 10 % de la SAU en 2020. Leur surface a été multipliée par 1.4 ; mais là aussi, leur nombre tend à fortement chuter (- 27 %). Les exploitations de petite taille spécialisées en production fruitière tendent donc à disparaître au profit d'exploitations plus grandes et moins nombreuses.

- L'élevage est une activité qui reste minoritaire sur le territoire du Sud Luberon avec seulement 5 % des fermes spécialisées en polyculture-polyélevage (26 EA) et 2 % spécialisées en élevages ovin ou caprin (9 EA). Leur nombre a diminué en 10 ans (respectivement - 24 % et - 25 %) ; les systèmes « bovins ou caprins » représentent 8 % de la SAU en 2020, avec une hausse de 31 % par rapport à 2010.

Répartition d'exploitation par OTEX, en nombre d'exploitations (à gauche) et en Production Brute Standard - PBS (à droite) (source: RGA 2020)



Le tableau ci-dessous montre que la plupart des catégories semblent connaître une régression concernant le nombre d'exploitations, à l'exception :

- Des « autres grandes cultures » : leur nombre a doublé en 10 ans et leur SAU a été multipliée par 4 ; elles sont 17 EA en 2020. Il s'agit en particulier de la lavande et du lavandin.
- Du maraîchage (légumes ou champignons) : +2 exploitations en 10 ans pour parvenir à 17 en 2020.
- De l'horticulture (fleurs et/ou horticulture diverse) : +2 exploitations en 10 ans pour atteindre les 9 exploitations en 2020.

La perte d'exploitations est plutôt prononcée en arboriculture (-27 % sur les fruits et autres cultures permanentes) et en grandes cultures (-31 % sur les céréales et/ou oléoprotéagineux), mais également en élevage (-25 % sur les ovins et/ ou caprins, -24 % sur la polyculture et/ou polyélevage, et -17 % sur les équidés). Par ailleurs, les effets du changement climatique

entraineront des conséquences négatives sur les cultures (manque d'eau pour l'irrigation, disparition potentielles de certains cépages, modification des caractéristiques des vins, variabilité des saisons...). L'agriculture dans 30 ans ne sera pas la même qu'aujourd'hui. Le territoire est également impacté par la présence d'espèces nuisibles (sangliers, loups) ce qui augmente la charge de travail des agriculteurs/éleveurs et qui peut constituer un frein dans l'installation de nouveaux exploitants.

Dans ce paysage, la viticulture résiste bien mieux (-2 % d'exploitations seulement).

Inversement, la SAU de chaque catégorie a de manière générale augmenté, notamment pour les autres grandes cultures (+ 224 %), sauf pour les céréales et/ ou oléoprotéagineux (- 11 % ; perte d'une 50 aine d'ha) et la polyculture et/ou polyélevage (-24 % avec perte de plus de 200 ha).

Evolution des OTEX sur le territoire entre 2010 et 2020 (source: RGA 2020)

	Exploitations				Evolution 2010-2020	SAU					
	2010		2020			ha	2010		2020		
	nb	%	nb	%			%	ha	%	ha	%
Total exploitations	515		483			10 187		10 999			
dont											
Céréales et/ou oléoprotéagineux	26	5%	18	4%	-31%	460	5%	408	4%		-11%
Autres grandes cultures	8	2%	17	4%	113%	206	2%	667	6%		224%
Fruits ou autres cultures permanentes	71	14%	52	11%	-27%	800	8%	1 129	10%		41%
Légumes ou champignons	15	3%	17	4%	13%	229	2%	s			
Fleurs et/ou horticulture diverse	7	1%	9	2%	29%	s		66	1%		
Viticulture	331	64%	325	67%	-2%	6 599	65%	6 839	62%		4%
Bovins lait	-		-			-		-			
Bovins viande	-		-			-		-			
Bovins mixtes	-		-			-		-			
Équidés et/ou autres herbivores	6	1%	5	1%	-17%	115	1%	139	1%		21%
Ovins ou caprins	12	2%	9	2%	-25%	714	7%	933	8%		31%
Porcins	-		-			-		-			
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	-		-			-		-			
Volailles	s		s			s		s			
Polyculture et/ou polyélevage	34	7%	26	5%	-24%	930	9%	705	6%		-24%
Non classées	s		s			s		57			

Résumé des exploitations agricoles :

- Une diminution du nombre d'exploitations agricoles en 10 ans, couplée à l'agrandissement de la surface des exploitations.
- Une spécialisation du territoire en viticulture, qui tend à se maintenir.
- Une large majorité d'exploitations individuelles.
- Une tendance à la hausse des formes sociétaires témoignant d'une collaboration et d'un regroupement des exploitations.
- Une majorité (en nombre) de micros et petites entreprises sur le territoire, mais qui représentent moins de 30 % de la SAU, et une tendance à la disparition des micro-entreprises.

Les moyens humains

Evolution de la main d'oeuvre des exploitations de la CC Sud-Luberon (source: RGA 2020)

	nombre d'actifs			volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
main d'œuvre totale¹	1 976	1 536	-22 %	686	734	7 %
chefs d'exploitations, coexploitants	564	547	-3 %	363	400	10 %
└ <i>dont coexploitants familiaux</i>	46	62	35 %	29	51	77 %
main d'œuvre familiale²	210	131	-38 %	89	101	14 %
salariés permanents ³	134	158	18 %	123	105	-15 %
sous-total main d'œuvre permanente	908	836	-8 %	576	607	5 %
saisonniers et salariés occasionnels	1 068	700	-34 %	111	126	14 %

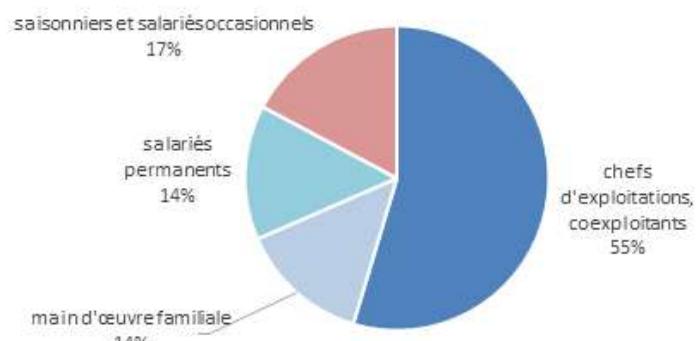
Ces données montrent que :

- Plus de 80 % de l'emploi (en ETP) est permanent et seulement 17 % est pourvu par du personnel saisonnier ou occasionnel.
- L'emploi reste majoritairement assuré par les chefs d'exploitations et co-exploitants (55 %).
- Le recours à la main d'œuvre occasionnelle et saisonnière est important (46 % des actifs agricoles sur le territoire), ce qui est lié à la spécialisation du territoire en viticulture et arboriculture . Ce qui induit des besoins en logements saisonniers sur le territoire.

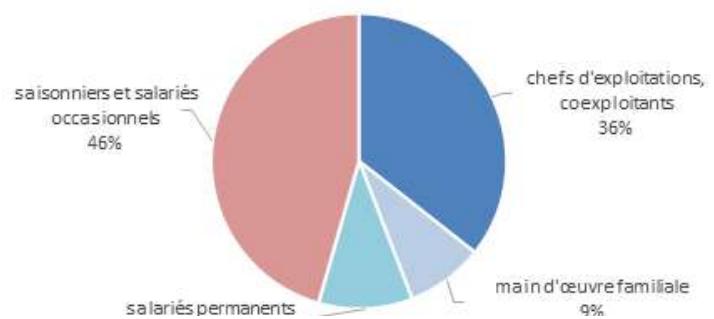
Concernant les évolutions en 10 ans, entre 2010 et 2020:

- L'emploi agricole affiche une forte tendance à la contraction avec une baisse de 22 % en 10 ans du nombre total d'actifs, touchant principalement la main d'œuvre familiale (-38 %), les saisonniers et salariés occasionnels (-34 %) et dans une moindre mesure les chefs d'exploitations (-3 %). Cette ten-dance est 3,5 fois supérieure à la contraction des exploitations agricoles sur le territoire.
- Le volume de travail affiche néanmoins une nette hausse (+7 %) entre 2010 et 2020, à la différence des échelles nationale (-11 %), régionale (-1,4 %) et départementale (-5 %). Cette hausse est à la faveur de l'emploi familial (qui a augmenté de + 10 % en 10 ans, probablement sous l'effet de la hausse du nombre de petites exploitations), mais également de l'emploi saisonnier ou occasionnel (+ 14 % versus +2 % au niveau du département).
- Combiné à la professionnalisation de l'activité agricole, le statut de l'emploi familial s'oriente désormais vers plus de coexploitants familiaux (+77 %).
- Un dynamisme du secteur dans la création d'emplois avec une hausse des embauches de salariés permanents (+ 18 % d'actifs en 10 ans), mais leur volume de travail tend à dimi-nuer (- 15 % d'ETP).

Répartition du volume de travail (en % ETP) par catégorie de main d'oeuvre pour l'année 2020 (source: RGA 2020)



Répartition du nombre d'actifs (en %) par catégorie de main d'oeuvre pour l'année 2020 (source: RGA 2020)



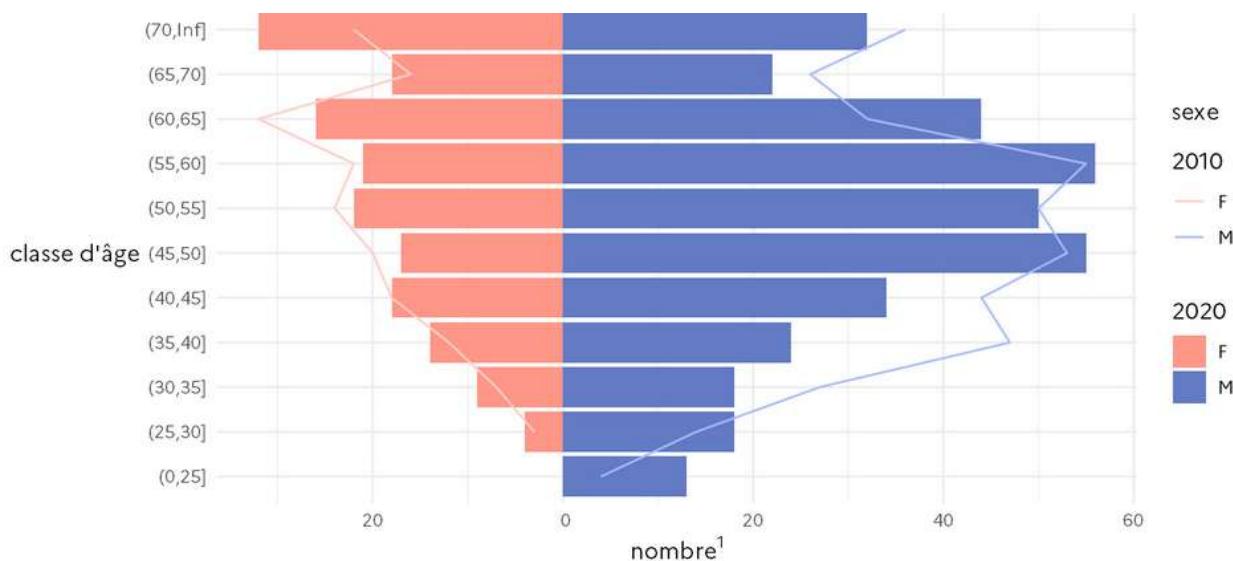
¹ hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations

² membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet) hors coexploitants ou associés actifs familiaux

³ hors famille

1 ETP (équivalent temps plein) correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière soit 225 jours par an

Répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âge et évolution entre 2010 et 2020 (source: RGA 2020)



¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agréste – recensements agricoles 2010 et 2020

Nous pouvons observer que :

- Près d'un cinquième de la population des dirigeants d'exploitation ont moins de 40 ans en 2020 ; leur part a baissé de 12 % en 10 ans.
- Près d'un tiers des exploitants ont 60 ans et plus en 2020, avec une hausse de 6 % entre 2010 et 2020. 44% d'entre eux sont des hommes, ce qui était le cas en 2010 également.
- La profession se féminise (+ 3% au total de femmes exploi-tantes en 10 ans), avec une nette hausse (+23 %) de la part des femmes de moins de 40 ans parmi les dirigeants d'exploitations : elles représentent 27 % des moins de 40 ans en 2020 contre 19 % en 2010.
- La moitié des exploitants ont entre 40 ans et 60 ans en 2020 ; leur nombre a baissé de 5 % par rapport à 2010.
- 59 % des exploitants ont plus de 50 ans et 31 % ont plus de 60 ans. Leur nombre a augmenté de + 6 % en 10 ans ; c'est en particulier la part des 60-65 ans qui a le plus augmenté (+ 9 %).
- Le vieillissement des chefs d'exploitation touche

aussi bien les hommes (+ 38 % chez les 60-65 ans) que les femmes (+ 32 % chez les plus de 65 ans).

On a donc un vieillissement de la population des exploitants agricoles, ce qui pose la question du renouvellement de la population agricole et des transmissions des exploitations dans les prochaines années. En parallèle, on assiste à une féminisation de la profession qui touche aussi bien les classes jeunes (> 40 ans) que les classes se-niors (> 65 ans).

L'enjeu du renouvellement des générations et de la transmission des exploitations est lié aux perspectives et aux conditions de départ des exploitants les plus âgés. Le RGA 2020 analyse le devenir des exploitations dans les 3 prochaines années dans le cas où le chef d'exploitation, ou bien le plus âgé des exploitants, a plus de 60 ans.

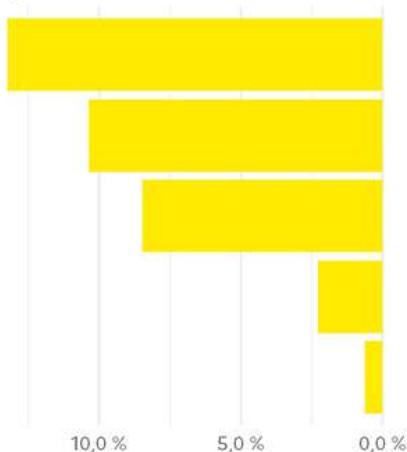
Seules 35 % des exploitations du territoire sont ici concernées (soient 169 exploitations représentant 26 % de la SAU).

Nombre de chefs d'exploitation (hommes et femmes) par classes d'âges en 2010 et 2020 (source: RGA 2020)

Classes d'âge	2010		2020		Evolution entre 2010 et 2020
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	
< 40 ans	114	20%	100	18%	-12%
40-50 ans	135	24%	124	23%	-8%
50-60 ans	151	27%	149	27%	-1%
60-65 ans	64	11%	70	13%	9%
> 65 ans	100	18%	104	19%	4%

Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans (source: RGA 2020)

exploitations



pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat

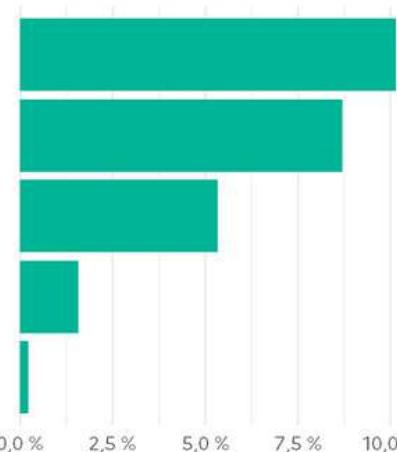
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers

ne sait pas

disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations

disparition des terres au profit d'un usage non agricole

SAU



10,0 % 5,0 % 0,0 % 2,5 % 5,0 % 7,5 % 10,0 %

- 8% des exploitants ont exprimé une incertitude concernant l'avenir à court terme ; cela correspond à 5 % de la SAU du territoire.
- 13 % des exploitants (10 % de la SAU) n'envisagent pas de départ dans les 3 prochaines années.
- Seuls 10 % des exploitants envisagent une reprise potentielle de leur exploitation par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers, ce qui représente 9 % de la SAU totale.

- Néanmoins, 3 % des exploitations pourraient disparaître dans les 3 ans à venir, soit au profit de l'agrandissement d'une autre exploitation (2 % d'entre elles, soit 173 ha = 2 % de la SAU), soit au profit d'un changement d'usage non agricole (1 % d'entre elles représentant 25 ha).

Il est à noter que ce sont ici des données déclaratives qui doivent donc être maniées avec précaution.

Résumé sur les moyens humains :

- Une main d'œuvre très majoritairement permanente portée notamment par les chefs d'exploitation et co-exploitants.
- Un fort recours à la main d'œuvre saisonnière et occasionnelle, lié aux systèmes de culture majoritaires (viticulture notamment et cultures fruitières). Ce fort recours à une main d'œuvre saisonnière/occasionnelle entraîne de fait des besoins en logements pour accueillir temporairement cette main-d'œuvre.
- Une hausse du nombre d'actifs agricoles par exploitation en lien avec la tendance au regroupement d'exploitations
- Un vieillissement de la population agricole, qui pose la question du renouvellement des exploitants et de la transmission des exploitations dans les prochaines années.
- Une féminisation de la profession qui touche aussi bien les classes jeunes (< 40 ans) que les classes seniors (> 65 ans).

Le renouvellement des agriculteurs en nombre suffisant est vital pour le maintien de la population agricole, ce qui permettra de lutter contre l'agrandissement et l'endettement des exploitations, contre l'homogénéisation des systèmes de production, contre l'isolement social ; mais également d'améliorer les conditions de vie (réduction de la charge de travail, hausse des revenus) et de faire face aux besoins en main d'œuvre qui sont plus élevés dans les systèmes agroécologiques.

Les productions agricoles

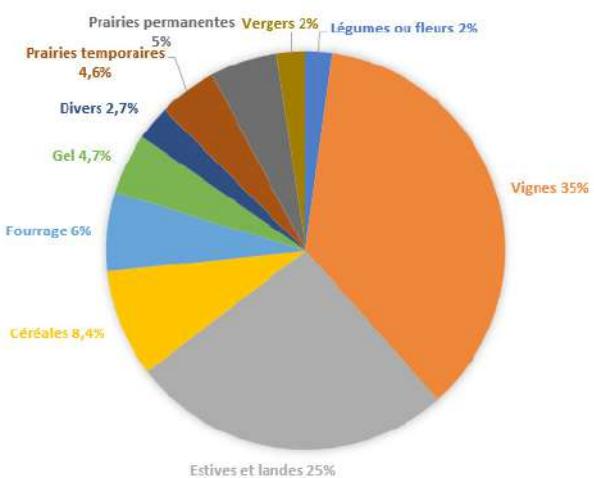
D'après les données du RPG 2020 complété, la SAU du territoire s'élève à 15 341 ha ; il s'agit de la surface totale des îlots recensés au RPG.

- Les cultures majoritaires sont les vignes (35 % de la SAU en 2020), et sont principalement destinées à la production de vin. L'assoulement reflète bien l'orientation marquée du territoire vers la viticulture.
- L'activité pastorale occupe 25,2 % de la SAU en 2020, avec des surfaces pastorales et des bois de pâture regroupés au sein des « estives et landes ».
- Parmi les céréales qui occupent 8,4 % de la SAU figurent le blé dur d'hiver plutôt destiné à l'alimentation humaine, le blé tendre et l'orge d'hiver (3,1 % de la SAU).
- La part des fourrages (6,2 % de la SAU, dont le sainfoin, la luzerne et la vesce), des estives et prairies temporaires (29,8 %) et des prairies permanentes (5,3 %) montre également la présence des systèmes d'élevage sur le territoire.
- L'agriculture locale repose aussi, mais dans une moindre mesure, sur des cultures maraîchères (légumes, fruits, dont ver-gers (2,2 % de la SAU) et oliviers (1,3 %)) variées (tout type de cucurbitacées, carottes, navets, cerises et poires destinées à la transformation, etc.).
- Le territoire compte enfin certaines cultures à valeur ajoutée telles que des truffières (129 ha

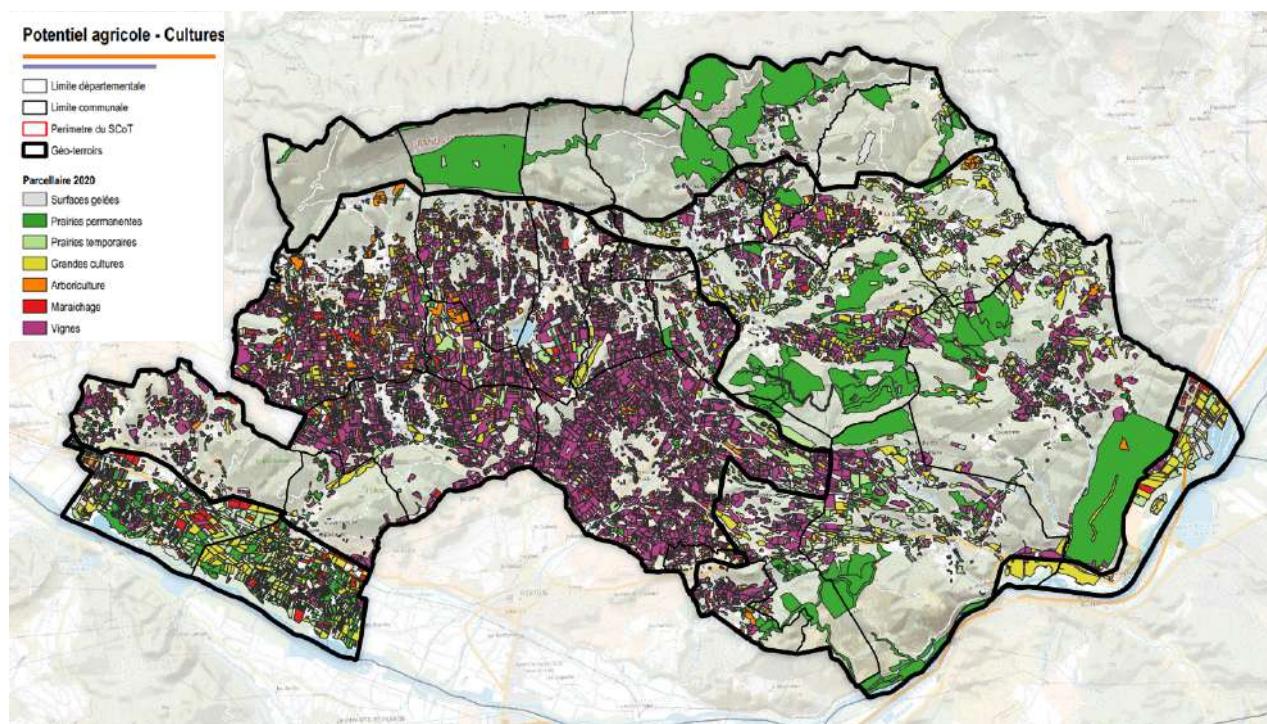
soit moins 1 % de la SAU, rattachée à la catégorie « Divers ») et la lavande / lavandin (dans la catégorie « Autres cultures industrielles » avec 0,81 % de la SAU, non représentée sur le schéma en figure 72).

- Si le territoire affiche une forte diversité de cultures en nombre (plus de 86 cultures différentes déclarées à la PAC en 2021), cette diversité ne se retrouve pas en volume de surface, car seulement 13 cultures correspondent à 81 % de la SAU, avec la vigne en tête et les surfaces pastorales qui représentent à elles trois plus de 50 % de l'assoulement.

Assoulement 2020 par groupe de cultures (source : RGA)



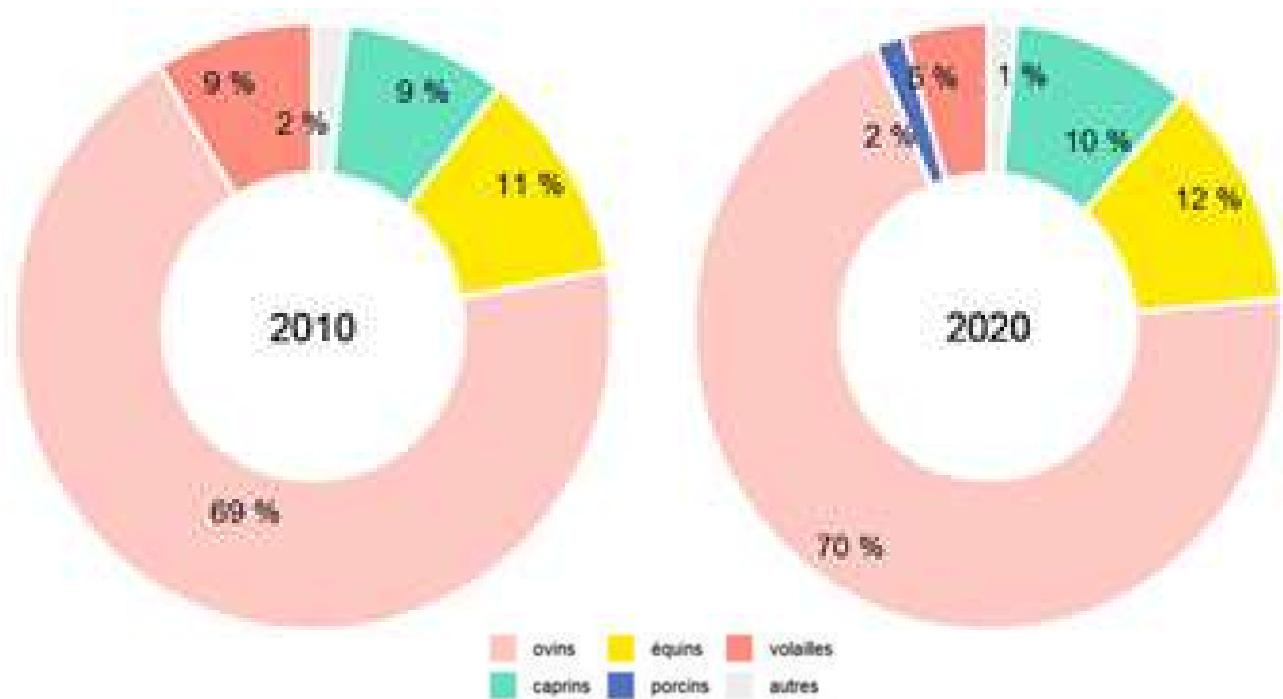
Registre parcellaire agricole 2020



- La filière élevage sur le territoire du SCoT compte 53 exploitations et 1 012 UGB (Unité gros bovins) au RGA 2020. Il s'agit pour une très large majorité d'élevages herbivores, spécialisés en viande, et constitués à 70 % par l'élevage ovin pastoral (711 UGB de brebis mères allaitantes, pour 12 exploitations).
 - L'élevage est surtout présent sur les communes de Cadenet et La Bastide-des-Jourdans (communes davantage spécialisées en polyculture-polyélevage) ainsi que sur La Tour d'Aigues, et dans une moindre mesure Mirabeau (qui sont des communes à dominante viticole).
 - En 10 ans, le cheptel global a augmenté de 10 % en UGB avec une hausse de 15 % des exploitations pratiquant l'élevage.
- Cette hausse concerne surtout les élevages de volailles, notamment pour la production d'œufs (on est passé de 5 à 20 exploitations soit +300%, pour une hausse de 189 % de la taille du cheptel). On constate également plus d'exploitations en élevage caprins qu'il y a 10 ans (hausse de $\frac{1}{4}$ sur le nombre d'exploitations et sur la taille du cheptel qui représente 10 % du cheptel global du territoire en 2020).
 - Inversement, les exploitations en brebis allaitantes ont diminué (-3 fermes en 10 ans, soit une baisse de -23 %) tout comme la taille du cheptel (-11% de têtes).

Il est néanmoins recommandé de considérer ces chiffres avec prudence en raison du secret statistique¹ existant sur certaines communes.

Evolution de la répartition des cheptels entre 2010 (à gauche) et 2020 (à droite) (source : RGA 2020)



C'est ici un élevage extensif caractéristique de la région, qui permet de valoriser les espaces naturels peu productifs. Pour rappel, 25,2 % de la SAU est dédié aux zones d'agropastoralisme et 9,8% aux prairies temporaires et permanentes. Le sylvopastoralisme (ou pâturage dans les espaces boisés) permet un entretien des zones jouant une fonction barrière vis-à-vis des feux de forêt et réduit la végétation inflammable. Le pastoralisme de manière générale permet de valoriser des terres peu, voire non productives ; mais a également un rôle paysager (entretien et lutte contre la fermeture des espaces naturels) et enfin un rôle dans le maintien de la biodiversité (les milieux pastoraux sont en général des milieux écologiquement riches, diversifiés voire rares). Enfin, il favorise le maintien d'une activité rurale dans des zones de déprise par l'apport de revenus (produits forestiers pour le sylvopastoralisme, alimentation de proximité avec le développement de circuits courts, développement et attraction touristique, productions agricoles de qualité sous label en général...).

¹ Le secret statistique découle des obligations définies, d'une part, en droit national, par la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, et d'autre part, en droit européen, par le règlement général sur la protection des données et par le règlement 223 relatif aux statistiques européennes. Toute personne accédant à des données collectées ou traitées à des fins statistiques (enquêteur, agent recenseur, statisticien, demandeur habilité) est soumise au secret statistique.

Evolution des effectifs par catégorie de cheptel sur le territoire entre 2010 et 2020 (source : RGA 2020)

	exploitations en ayant			cheptel (têtes)			cheptel (UGB)		
	2010	2020	Evol. 2010- 2020	2010	2020	Evol. 2010- 2020	2010	2020	Evol. 2010- 2020
total ensemble du cheptel	46	53	15%	-	-	-	922	1012	10%
total bovins	s	s		12	10		s	8	
vaches laitières	0	s		s	s		s	s	
vaches allaitantes	s	s		s	s		s	s	
total ovins	14	12	-14%	4011	4917	23%	640	711	11%
brebis mères laitières	s	s		s	s		s	s	
brebis mères allaitantes	13	10	-23%	3260	2886	-11%	554	491	-11%
total caprins	8	10	25%	333	386	16%	81	100	23%
chèvres	8	10	25%	237	298	26%	71	89	25%
total équins	17	11	-35%	117	123	5%	105	123	17%
juments selle	6	5	-17%	24	19	-21%	22	17	-23%
juments lourdes	s	s		s	s		s	s	
total porcins	s	3		s	44		s	17	
truies	0	0		0	0		0	0	
total volailles	7	20	186%	7052	2494	-65%	80	47	-41%
poules pondeuses d'œufs de consommation	5	20	300%	852	2459	189%	12	34	183%
poulets de chair et coqs	s	0		s	0		s	0	
lapines mères	s	s		s	s		s	s	
apiculture (nombre de ruches)	9	8	-11%	927	1333	44%	-	-	

¹ truies-mères et cochettes ; S : secret statistique ; - : pas de données

A l'échelle des 483 exploitations agricoles du territoire :

- 18% sont en agriculture biologique (+135% par rapport à 2010)
- 74% sont engagés dans au moins 1 autre signe officiel de qualité (+7% par rapport à 2010)

Soit un total de 92% des exploitations du territoire engagées en 2020 dans des démarches de valorisation au travers des signes de qualité.

Par ailleurs, 12% des exploitations transforment à la ferme, 17% ont des activités de diversification et 30% commercialisent en circuit court.

Concernant les exploitations du territoire qui possèdent au moins un signe officiel de la qualité (hors bio) ; la plupart portant sur des appellations d'origine contrôlée ou AOP (66 % des exploitations) et sur les

Indications Géographiques protégées ou IGP (66 % des exploitations).

Au total, d'après l'INAO, on recense 4 AOP :

- Brousse du Rove
- Huile d'olive de Haute-Provence (*)
- Huile d'olive de Provence (*)
- Luberon (*)

Les AOP portent sur l'ensemble des 16 communes (à l'exception de l'huile d'olive de Haute-Provence qui ne concerne que 6 communes), et dispose pour 3 d'entre-elles d'une identification parcellaire au sein des aires géographiques (*)

8 IGP sont par ailleurs présentes sur le territoire et représentées dans le tableau ci-dessous.

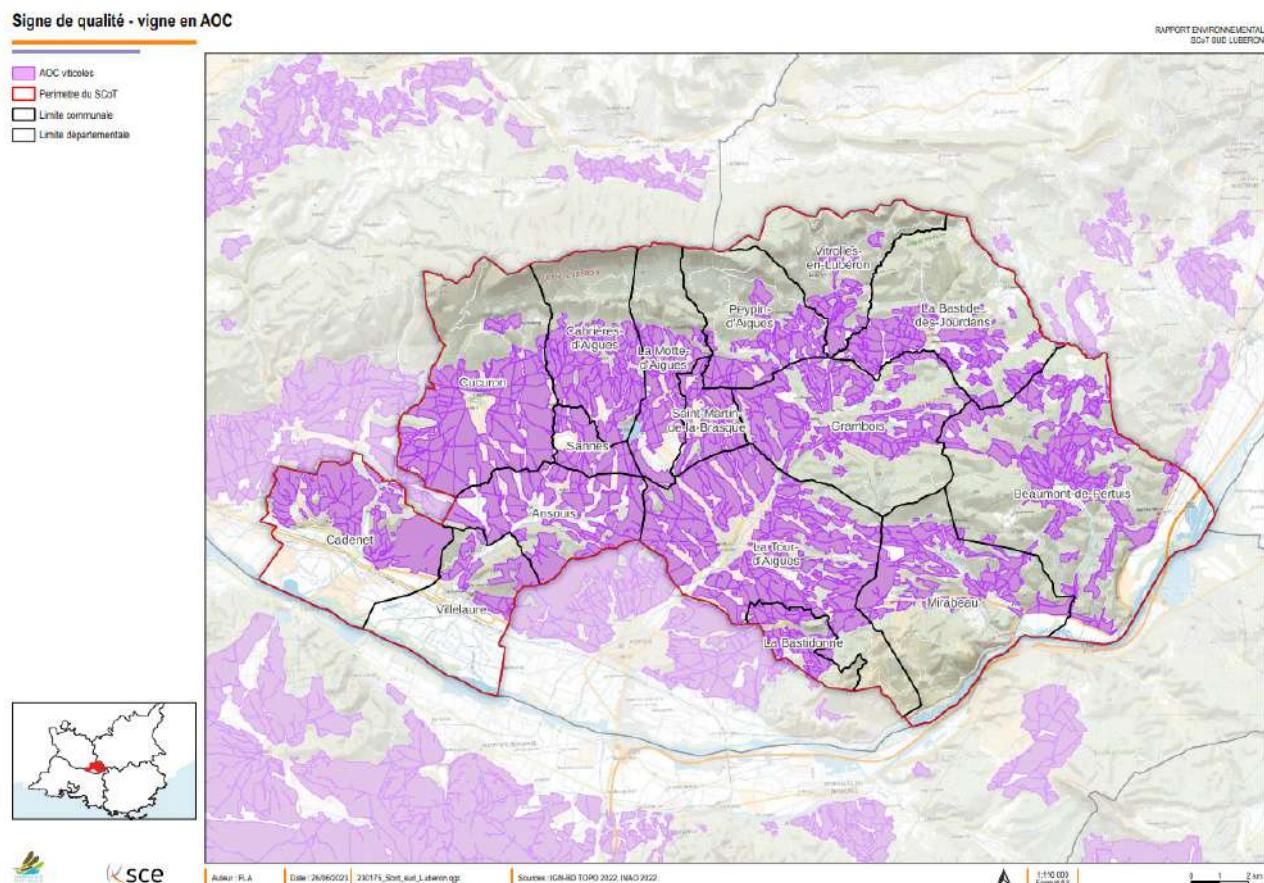
Liste des IGP sur le territoire (source : INAO 2023)

Type de label	Type de production	Nom du produit labellisé	Nb de communes concernées
IGP	Céréales	Petit épeautre de haute Provence	7
	Farine	Farine de petit épeautre de haute Provence	7
	Fruits à noyau	Cerises des coteaux du Ventoux	11
	Herbes aromatiques	Thym de Provence	16
	Miel	Miel de Provence	16
	Viande	Agneau de Sisteron	16
	Vin	Vaucluse	16
	Vin	Méditerranée	16

Exploitations engagées en 2020 dans des démarches de valorisation au travers des signes de qualité, de la diversification des activités et des circuits courts (source : RGA)

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	515	483	-6 %	100 %
agriculture biologique	37	87	135 %	18 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) dont	334	359	7 %	74 %
AOP	258	293	14 %	61 %
IGP	256	319	25 %	66 %
Label rouge	3	4	33 %	1 %
activités de transformation (hors vinification à la ferme) dont	42	60	43 %	12 %
transformation de lait	4	7	75 %	1 %
transformation ou découpe de viande	—	5	—	1 %
transformation de fruits et/ou légumes [†]	—	7	—	1 %
activités de diversification dont	59	83	41 %	17 %
travail à façon	27	42	56 %	9 %
tourisme - hébergement - loisirs	30	38	27 %	8 %
énergie renouvelable (pour la vente)	0	7	Inf	1 %
circuits courts (hors vin) dont	98	145	48 %	30 %
vente directe (hors vin)	83	110	33 %	23 %

Cartographie des zones d'AOC viticoles sur le territoire (source : INAO 2020)



Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide.

L'étude des PBS du territoire, que ce soit par type de production ou par commune, nous donne une estimation du potentiel de l'activité économique agricole sur le territoire du SCOT.

Les exploitations agricoles localisées sur les communes du Sud Luberon ont une PBS deux fois plus rémunératrice que la moyenne nationale métropolitaine (5822 euros / ha contre 2 405 euros/ha¹ en métropole), avec seulement 3 communes au PBS inférieur à la moyenne.

PBS moyens par types de productions

	EA	PBS K€	PBS moyen en €/Ha
Fleurs et/ou horticulture diverse	9	529	8 015
Viticulture	325	48 855	7 144
Fruits ou autres cultures permanentes	52	7 265	6 435
Polyculture et/ou polyélevage	26	3 691	5 235
Autres grandes cultures	17	1 496	2 243
Équidés et/ou autres herbivores	5	130	935
Ovins ou caprins	9	625	670
Céréales et/ou oléoprotéagineux	18	184	451
Légumes ou champignons	17	1 257	75
Total exploitations	483	64 043	5 823

L'irrigation agricole

Le territoire du Sud Luberon dispose d'un important maillage d'irrigation, avec 2 types de systèmes :

- Réseau gravitaire au niveau de la vallée de la Durance et géré par des associations syndicales autorisées (ASA) en hydraulique agricole ;
- Réseau sous pression géré par la Société du Canal de Provence.

S'étendant sur une bande de quelques centaines de mètres de large (600 m en moyenne) et de 100 km de long, de Mirabeau à Avignon, la basse vallée de la Durance a établi sa vocation agricole au cours des siècles avec la création progressive de 15 canaux d'irrigation dérivant les eaux de la rivière entre les confluents du Verdon et du Rhône.

Les aménagements E.D.F. qui ont abouti à la mise en eau du barrage de Serre-Ponçon en 1962 garantissent depuis une réalimentation stable de ces canaux à partir du canal usinier E.D.F. ou sur des ouvrages de prise en Durance, et assure un maintien d'un débit supérieur à ce qu'était l'étiage naturel, permettant de garantir le fonctionnement de l'irrigation, principalement via un système gravitaire.

En effet, bien que depuis la fin des années 1970, le monde agricole ait été largement incité et soutenu financièrement pour déployer des modes d'irrigation moins consommateurs d'eau, les techniques gravitaires restent majoritaires en région provençale, en raison de l'agriculture pratiquée (maraîchages en particulier) mais aussi à la place prépondérante que tiennent les ASA dans la gestion de l'eau à l'échelle régionale. Par ailleurs, des études menées en 1991 ont montré que sur le secteur de la Basse Durance, les pertes d'eau d'irrigation (notamment par irrigation gravitaire) alimentent l'aquifère à hauteur de 50 % à 75 % d'eau . Ceci confirme toute l'importance de cette réalimentation dans le soutien de l'écoulement souterrain. Toutefois, l'irrigation par système gravitaire

peut entraîner des effets négatifs sur l'avifaune. En effet, les cultures de céréales sont fréquemment utilisées comme site de nidification. L'irrigation de cultures peut avoir des conséquences négatives sur certaines espèces d'oiseaux telles que les alouettes qui nichent plutôt en végétation rase et peu dense et pour lesquelles les cultures d'automne sont potentiellement de bons sites de nids.

Ainsi, de l'amont jusqu'à l'aval de la Durance, ce ne sont pas loin de 20 000 hectares de surface agricole qui sont encore aujourd'hui irrigables. Cependant, autour des pôles urbains de Cavaillon et d'Avignon, les surfaces agricoles ont très fortement diminué depuis les dix dernières années, du fait de la pression urbaine et du mitage des périmètres irrigués. Ce phénomène tend à s'étendre en amont de la Durance avec pour conséquences des tensions sur le foncier agricole et la mise en place d'arrêtés de protection du type ZAP.

Sur le territoire du Sud Luberon, et plus particulièrement sur son secteur Sud-Ouest (Vallée de la Durance), l'apport de l'eau pour l'irrigation est assuré via le Canal du Sud Luberon, qui depuis sa prise en Durance dessert 7 Association Syndicales (AS) pour un total de 3251 ha irrigué, dont 21% sur Villelaure (693 ha), et 23% pour Cadenet (742 ha)².

Initialement créée par le département, la concession départementale de la vallée du Calavon et du Sud Luberon a été fusionnée avec la concession régionale du Canal de Provence en 2014 par un « transfert à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la propriété des biens du Département de Vaucluse dont l'exploitation est concédée à la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale ».

¹Sources RECENSEMENT AGRICOLE 2020 Chiffres clés Didier CARAES (APCA, SERP) = PBS 2020 métropole : 64.4 M€, SAU : 26.7Mha)

² Source : Syndicat Mixte du Canal Sud Luberon